Espoir 35
UN ACCOMPAGNEMENT
AU QUOTIDIEN

RAPPORT ANNUEL 2020

15/06/2021

SOMMAIRE

Introduction ..... P. 3

Rapport moral ..... P. 4

Rapport d'activités des Etablissements et Services ..... P. 9

Partie 1 : Eléments de contexte ..... P. 11

I/ L'Association ESPOIR 35 ..... P. 12

I/ A - Objet ..... P. 12

I/ B - Historique de l'Association ..... P. 14

I/ C - Le territoire d'intervention ..... P. 14

I/ D - L'offre sociale et médico-sociale d'accueil et d'accompagnement ..... P. 15

I/ E - La population accompagnée ..... P. 16

II/ Bilan général 2020 ..... P. 17

II/ A - La pandémie du coronavirus SARS-CoV-2 ..... P. 17

II/ B - L'ouverture du nouveau site Kerlorson à Noyal Châtillon sur Seiche ..... P. 18

II/ C - Le Conseil de la Vie Sociale ..... P. 19

II/ D - Le dialogue social ..... P. 19

II/ E - Les projets de l'Association ..... P. 20

II/ F - Activités loisirs et de lien social, séjours vacances ..... P. 21

II/ G - Les admissions ..... P. 22

II/ H - La Banque Alimentaire ..... P. 22

II/ I - La communication ..... P. 23

II/ J - Les Ressources Humaines ..... P. 24

Partie 2 : Activités des établissements et services ..... P. 26

I/ Le Foyer de vie ..... P. 27

II/ L'Habitat Regroupé Ty Armor ..... P. 31

III/ Les Résidences ..... P. 33

IV/ Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ..... P. 36

V/ Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Personnes Handicapées ..... P. 39

VI/ Les lieux d'échanges interservices ..... P. 45

Partie 3 : Rapport Financier 2020 ..... P. 47

Lexique ..... P. 50

INTRODUCTION

« Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents, Chers Amis,

Au nom du Conseil d'Administration, j'ai le plaisir de vous accueillir pour cette Assemblée Générale au cours de laquelle nous allons vous rendre compte de l'activité de l'Association Espoir 35 pour l'année 2020.
Merci de votre présence. Merci à nos chers Adhérents fidèles et un accueil particulier aux personnes qui nous rejoignent.

Nous remercions également les représentants des instances politiques, présents ou excusés ainsi que les partenaires du secteur du handicap psychique et des institutions médico-sociales, sociales ou sanitaires.

L'année dernière en raison des contraintes sanitaires, nous avons dû reporter notre Assemblée Générale du mois de Mai au mois de Novembre. Seulement huit mois viennent donc de s'écouler entre les deux Assemblées Générales mais nous avons voulu reprendre le rythme d'une Assemblée au mois de juin.

Au-delà de l'obligation légale, c'est avec plaisir que je vais vous présenter le rapport moral de l'Association tant dans sa fonction militante que celle de gestionnaire des Etablissements et Services. M. Gérard POTIN, Trésorier adjoint et Mme Pasquet, Expert-comptable au cabinet KPMG vous présenteront le rapport financier,M. Eric Mener, Commissaire aux comptes au cabinet INITIA fera la lecture de son rapport.
M. Gaël HOUEE, Directeur vous présentera le rapport d'activités.»

Marinette FERLICOT,
Présidente d'Espoir 35

RAPPORT MORAL 2020

Rapport Moral de l'Association

Présenter les actions de l'Association, tant militantes que gestionnaires, pour l'année 2020 ne peut se faire sans aborder le contexte de cette année si difficile en raison de l'épidémie du COVID 19.

Les deux confinements ont souvent bouleversé les agendas des réunions et des rencontres prévues. En raison de l'obligation de respecter les consignes sanitaires nous avons dû mettre en place et nous adapter à de nouveaux modes de communication entre nous et avec nos partenaires.

Et pourtant, nous avons pu avec conviction dans le cadre des valeurs d'humanisme, de partage, de bienveillance, de tolérance, de citoyenneté exercer nos trois missions :

- de militantisme pour faire reconnaître les besoins de personnes en situation de handicap psychique, faire évoluer et respecter leurs droits :
- de gestionnaire d'établissements, de logements et de service avec rigueur et détermination.
- de soutien aux aidants avec disponibilité et engagement

La gouvernance associative, dans son instance politique, en collaboration étroite et constructive avec M. HOUEE, Directeur a été active. Après échanges et réflexions les décisions d'orientation politique et de gestion ont été prises.

8
Réunions de Bureau

4
Commissions de Gestion

5
Conseils d'Administration

I – L'ACTION MILITANTE

Malgré le contexte sanitaire, les Administrateurs et Bénévoles actifs ont effectués 2248 heures d'engagement associatif.

- En siégeant à la **Commission Des Droits et de L'Autonomie** (CDAPH) à la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH) pour apporter avec l'UNAFAM notre expertise sur les problématiques spécifiques des personnes en situation de handicap psychique .

- En assurant des permanences régulières à la **Maison Des Usagers** (MDU) **au CHGR** et en siégeant au comité de suivi de cette instance.

- En gardant un lien avec le groupe de pilotage du **Plan Territorial de Santé Mentale** (PTSM) même si la crise sanitaire a mis en suspend la dynamique instaurée. A la fin de l'année 2020, le Directeur de l'ARS a validé la feuille de route de ce plan. **Le Contrat Territorial en Santé Mentale** devrait être signé dans les prochaines semaines. Nous serons partie prenante de cette signature avec nos partenaires du Réseau Graal 35.

- En siégeant dans les bureaux :
  - du **Collectif Handicaps 35** qui regroupent des Associations de tous les handicaps. Une instance représentative et reconnue par les instances politiques et associatives.

  - du **GRAAL** (Groupe de Recherche et d'Actions d'Associations Locales). Ce groupement, de 16 associations, dans son Conseil d'Administration Présidents et Directeurs. Très actif et reconnu il vient, pour exemple, de mettre en œuvre une Equipe Mobile de Vaccination pour pouvoir vacciner sur le département les personnes en situation de handicap au plus près de leur domicile.

- En étant présents ou représentés par les professionnels dans les réunions organisées sur les territoires (notamment Rennes, Vitré, Saint Malo) par diverses instances : **Conseils locaux de santé mentale, CLIC, MAIA, PLAPHSD ...**

- En préparant chaque jeudi/vendredi les **colis alimentaires** au bénéfice des certains Bénéficiaires.

II- LES PARTENARIATS

Toutes ces instances auxquelles nous participons, nous amènent à développer et faire vivre les partenariats, afin que le handicap psychique soit encore mieux pris en compte, notamment dans les liens avec le médico-social, le sanitaire, le social :

- Nous poursuivons notre parrainage du **Groupe d'Entraide Mutuel** (GEM) **de l'ENTRE 2** et nous remercions de la confiance qui nous est accordée

- Nous continuons une collaboration avec ASSIA Réseau UNA et LADAPT qui avait été conforté en 2016 à l'ouverture du SAMSAH.

- Dans le secteur du logement nous sommes en lien avec le **Service Intégré d'Accueil et D'orientation** (SIAO) qui fédère les organismes de logements pour les personnes en situation de vulnérabilité.

- A la demande du bailleur social, nous avons intégré le Conseil d'Administration de NEOTOA au 1er janvier 2020.

- En qualité de membre associé, nous participons au G.C.S.M.S **Cap Santé Mentale**

III- LE SOUTIEN AUX AIDANTS ET LA VIE ASSOCIATIVE

Les actions prévues ont été fortement impactées par la crise sanitaire puisqu'il n'était pas possible de se réunir en nombre.

Nous avons dû annuler :

- Les rencontres festives qui permettent les échanges informelles et l'interconnaissance.
- Les deux journées de co-construction pourtant si importante pour réfléchir ensemble aux attentes et besoin de chacun pour élaborer une vision commune qui guiderait nos actions.
- Les soirées de formation des familles qui avaient débuté en 2019 et qui ont dû être arrêtées en mars 2020. L'objectif est de pouvoir les reprogrammer dès que possible.

Nous avons pu organiser :

- La cérémonie des vœux le 14 janvier, moment qui a débuté une année que nous ne pensions pas si compliquée
- Une soirée de réflexions et d'échanges le 3 février autour du film « Le Monde de Vincent » avec des familles et des professionnels qui découvraient le film.
- Le séjour de vacances d'une semaine en septembre en Village Vacances sur proposition de Mme BOIZARD.
- Deux Newsletter pour pouvoir communiquer sur la vie de l' Association.

Nous avons pu participer avec M. HOUEE à un Café Rencontre **organisé par l'UNAFAM le 23 janvier** sur la question du logement. Nous avons apporté le témoignage de notre expérience et répondu aux questions de familles.

Nous sommes très attachés aux liens et au soutien aux familles. Mme BOIZARD, Mme GAUTHIER, M. CHOPIN sont à leur disposition.

En 2020, l'Association comptait 107 Adhérents (97 l'année précédente) et de nombreux donateurs. Les dons au bénéfice d'Espoir 35 sont gérés par Espoir 35 Développement.

IV- LA GESTION DES ETABLISSEMENTS, LOGEMENTS ET SERVICES

Monsieur HOUEE va vous présenter le rapport d'activités de l'année 2020 qui bien sûr ont été impactées par les deux confinements et la crise sanitaire.

A titre personnel et au nom du Conseil d'Administration, je veux souligner le professionnalisme, l'engagement qui a été nécessaire pour accompagner au plus près chaque Bénéficiaire. Rien n'a été parfait....ce n'était pas possible. Cependant, nous pouvons attester de la mobilisation et de l'attention des professionnels.

L'année a été marquée par **l'ouverture du Site de Kerlorson**, travaux retardés bien sûr, mais les clés nous été remises le 15 Octobre et les premiers résidents ont emménagés le 2 Novembre.

L'ouverture d'un tel équipement se prépare pendant plusieurs mois, d'autant que **36 personnes** sont venues résider sur le site. Dès le mois de février **deux commissions d'admission**, réunions de chantier, commissions de choix du mobilier avec des bénéficiaires et des professionnels, rencontres avec les nouveaux partenaires, recrutement du personne, tout en assurant la gestion du quotidien.

En tant qu'administrateurs, nous avons pris notre part, dans les décisions que nous devions prendre, les appuis que nous pouvions apporter dans le cadre de nos statuts et des délégations attribuées à M. HOUEE en sa qualité de Directeur. **Une collaboration constructive que nous devons saluer.**

Hélas, au motif de la crise sanitaire nous n'avons pas pu inaugurer le site de KERLORSON à son ouverture. Actuellement, nous sommes contraints par les échéances électorales de fin juin qui imposent aux élus une obligation de réserve. Nous espérons pouvoir fixer une date prochainement.

Concernant le logement nous avons continué à travailler sur les projets en cours :

- La Résidence d'Accueil de Vitré (Ty Breizh) actuellement dans des locaux provisoires, est reconstruite par le bailleur social NEOTOA sur un terrain appartenant à Espoir 35 développement. LA remise des clés aura lieu aura lieu le 30 juin 2021 et la capacité d'accueil **passera de 10 à 15 personnes hébergées.**

- Les travaux de l'Habitat Regroupé de la Bouëxiere réalisé avec le bailleur social Aiguillon construction, pour lequel le Conseil Départemental 35 octroie le financement de l'accompagnement et la Mairie offre le terrain, vont débuter avant l'été 2021. **Six personnes** pourront bénéficier d'un logement.

- Le permis de construire de l'Habitat Regroupé de Saint Malo est accepté, le bailleur social Rance Habitat lance les consultations des entreprises avec une prévision du démarrage des travaux à l'automne 2021 pour une durée de 18 mois.

V- ELECTION DES ADMINISTRATEURS

Cette année, les administrateurs sortants sont : Madame A. BOIZARD, Madame F. GAUTHIER, Monsieur P. LE DUFF, Monsieur G. ROULLEAU. Ils renouvellent leur mandat.

Avant de clore mon propos, je voudrais évoquer des sujets qui devraient guider nos réflexions et nos actions dans les prochains mois, notamment dans le cadre de la réécriture du Projet Associatif et de la signature du **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens** (CPOM) fin de l'année 2022 :

- Des demandes d'admissions **en attente en nombre important**. Nous voudrions apporter aux familles et aux Bénéficiaires une écoute et un début de réponse au travers de permanences communes Bénévoles/Professionnels avant de pouvoir commencer un accompagnement.
- La prise en compte des recherches et ou de maintien dans l'emploi pour certains Bénéficiaires.
- Des réponses au vieillissement **des Bénéficiaires les plus âgés**
- **En co-construction avec Espoir 35 Développement,** la création de nouveaux habitats

Nos Remerciements

- Aux Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé, DDETS (Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) qui financent les Etablissements et Services,
- A tous les Bénévoles actifs pour leur engagement,
- Aux Professionnels de l'Association en les assurant de notre soutien pour leur accompagnement de chaque Bénéficiaire dans le cadre du projet associatif,
- A l'ensemble de l'équipe de Direction sous la responsabilité de Monsieur HOUEE,
- A tous les Administrateurs, leur présence sans faille permet de travailler dans un esprit constructif,
- A tous les Bénéficiaires et leurs familles qui nous font confiance, sachez nous interpeller pour que nous fassions mieux encore.

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

INTRODUCTION

« Quelques mots ou données ne suffiront pas à définir l'engagement professionnel que cette année 2020 a nécessité pour toutes les équipes des structures sociales et médico-sociales.

L'impact psychologique de cette période n'est pas connu pour les personnes en situation de handicap psychique ni pour les professionnels qui les ont accompagnés. Mais, ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que nos organisations ont tenu dans la tempête et ont permis une continuité des accompagnements, malgré la peur, la fatigue, les règles sanitaires, les contacts à distance, le manque de lien social.

Accompagner des personnes en fragilité psychologique dans cette période a été délicat et l'est encore plus d'1 an après mars 2020.

Les leviers d'accompagnement, les objectifs, les liens à tisser et la confiance à solidifier sont mises à mal par la longueur de cette épisode sanitaire car les idées innovantes du début, ne le sont plus et la créativité des interactions n'est pas extensible.

Trouver un second souffle en 2021 sera un enjeu fort, pour remobiliser, sortir de la crise plus fort, plus solidaire et bienveillant. Ce ne sera pas chose facile, car pendant que nous nous efforçons de sortir de la crise, du retard a pu être pris sur d'autres éléments.

Les Projets Individualisés n'ont pas pu être tous mis à jour, les investissements n'ont pas pu être renouvelés, des groupes de travail ont été stoppés. Tous ces reports, arrêts, ont cassés les dynamiques d'équipe, de croissance et il peut être difficile de les relancer.
Mais il y a le temps de traitement de ces actions qui est aussi long et ne permettra pas de tout relancer en même temps. Refaire le retard prendra du temps et de l'énergie aux équipes.

Pour notre Association, l'année a également été marquée par l'arrivée sur le nouveau site de Kerlorson à Noyal Châtillon sur Seiche.

Celui-ci permet de donner une autre dimension au projet Espoir 35, de faciliter l'accompagnement, de développer les outils, les interactions avec les partenaires et la cité. Il doit permettre à l'Association de franchir un palier important et de donner la confiance aux acteurs de l'association dans l'engagement constructif et concret qu'il délivre à Espoir 35. »

Gaël HOUEE
Directeur des établissements et services.

PART. 1

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Partie 1 : Éléments de contexte

I/ L'Association ESPOIR 35

I/ A - Objet, valeurs et missions

OBJET

Depuis plus de 25 ans, l'Association ESPOIR 35 participe à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique sur le territoire d'Ille et Vilaine.

L'Association reste à l'écoute de l'entourage des malades et intervient auprès d'eux en vertu :

- Des Statuts de l'Association ;
- Des Agréments du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Ille-Et-Vilaine ;
- De la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et de la citoyenneté des personnes ;
- De la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie ;
- De la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'article 2 des statuts précise les buts de l'association Espoir 35 :

« L'Association a pour but de mettre en œuvre sur le territoire d'Ille-Et-Vilaine tous les moyens susceptibles de favoriser l'amélioration de la qualité de vie de personnes en situation de handicap psychique et souffrant de trouble psychotiques en particuliers et d'étudier tous les projets susceptibles de satisfaire cet objectif. »

VALEURS

Les valeurs de l'association ESPOIR 35 ont été définies par l'ensemble de ses membres : Bénéficiaires, Aidants, Administrateurs, Bénévoles, Professionnels. Elles sont le fil conducteur de toutes les actions entreprises.

LES MISSIONS

- Militer pour faire avancer la cause des personnes concernées, faire reconnaître leurs droits.
- Repérer les besoins émergents, interpeller les décideurs, proposer des réponses adaptées.
- Assurer la gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux pour accompagner et soutenir les personnes en situation de handicap psychique.
- Soutenir les Aidants par un accueil personnalisé, par la proposition de rencontres et de formations, par la signature d'une convention avec l'accord de leur proche accompagné.
- S'informer, se former en permanence sur l'évolution du secteur médico-social et assurer une veille législative et réglementaire.

Nos orientations « politiques » se déclinent en trois objectifs :

- Pour une société plus ouverte et accueillante. ESPOIR 35 continue à développer une expérience citoyenne autour du handicap psychique dont l'image négative aggrave les conditions de vie des personnes concernées. L'Association promeut et participe aux actions locales, départementales et régionales qui permettent une évolution positive vers l'inclusion.
- Pour une offre diversifiée d'établissements, de structures, de services au plus près des personnes en situation de handicap psychique et de leurs besoins. Depuis plus de 20 ans, l'Association met en œuvre des réponses spécifiques et diversifiées en matière d'hébergement, d'accompagnement des Bénéficiaires et de soutien aux familles et aux Aidants.
- Pour un développement de partenariats ouverts et toujours re-questionnés. Dès son origine, ESPOIR 35 s'y est investi.

L'Association témoigne et prend en compte les besoins exprimés par d'autres institutions partenaires du social, médico-social ou du sanitaire. ESPOIR 35 depuis sa création s'inscrit dans une démarche de complémentarité avec d'autres structures qui s'investissent en direction des personnes en situation de handicap psychique. L'UNAFAM soutient également activement Espoir 35.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 20 novembre 2020 et le Conseil d'Administration s'est rencontré à 5 reprises.

La Comission de Gestion s'est réunie de son côté 3 fois et 3 réunions de bureau ont eu lieu en 2020.

Espoir 35 est représenté dans les instances du département suivantes :

- Conseil Départemental / DDSCPP / ARS
- MDPH/CDAPH
- COLLECTIF HANDICAP
- ATI
- URIOPSS
- Maison des Usagers
- GEM l'Antre 2
- Conseil Local de Santé Mentale Rennes
- Conseil Local de Santé Mentale St Malo
- Conseil Local de Santé Mentale Vitré
- GRAAL
- Jardin Simone de Beauvoir
- Banque Alimentaire
- GCSMS Cap Santé Mentale

I/ L'Association ESPOIR 35

I/ B - Historique

L'Association ESPOIR 35 a été créée le 30 avril 1996 à l'initiative de familles adhérentes à l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques).

L'Association met en œuvre, sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine, des moyens susceptibles d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique par :

- o Un accompagnement vers le soin
- o Un accompagnement vers une plus grande autonomie
- o Une intégration dans la vie sociale

I/ C - Le territoire d'intervention

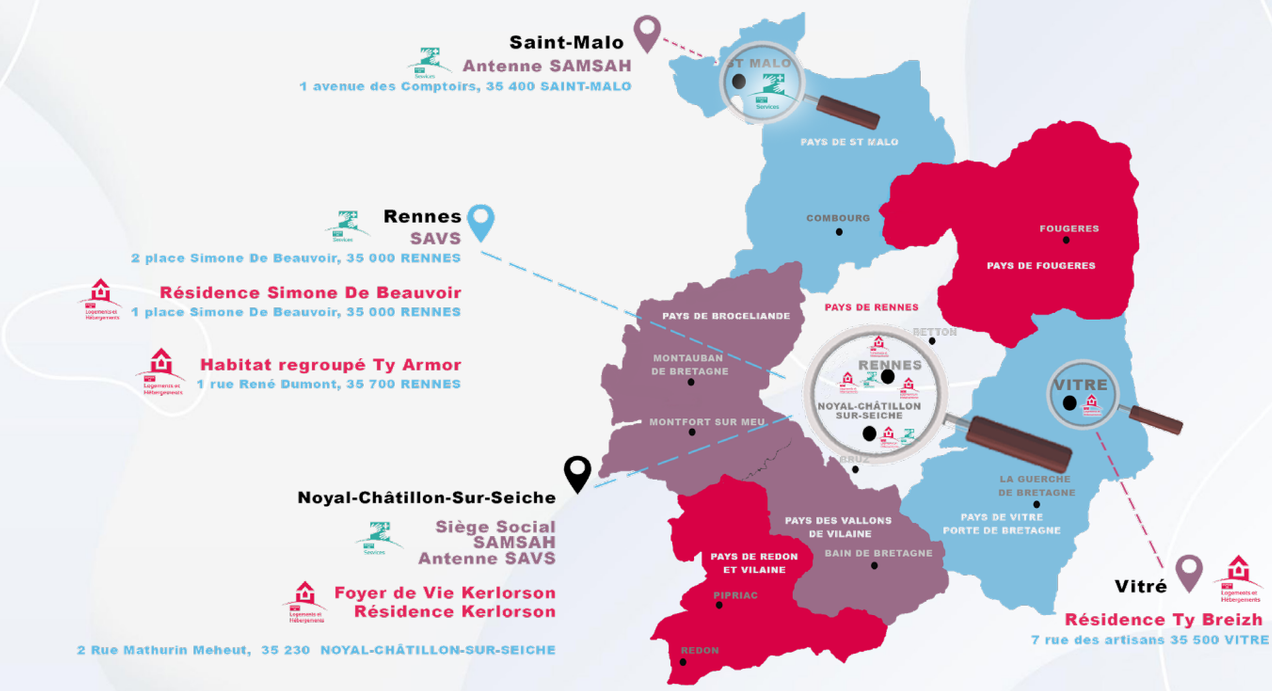

I/ L'Association ESPOIR 35

I/ D - L'offre sociale et médico-sociale d'accueil et d'accompagnement

L'offre d'accompagnement du public accueilli par Espoir 35 s'inscrit dans une pluralité de possibilité de parcours, de passerelles et d'expérience. Cette diversité de propositions favorise la personnalisation des accompagnements en fonction des choix de la personne, de ses besoins, de son autonomie et de son environnement de vie.
L'année 2020, marque l'arrivée de nouvelles structures d'hébergement et de logement. Elles permettent de répondre à de nombreuses attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille. Espoir 35 s'appuie sur l'hébergement et le logement comme vecteur d'inclusion, de développement et de maintien de l'autonomie. Ce développement stratégique favorise des réponses spécifiques et diversifiées pour le public accompagné.

Les services médico-sociaux (SAVS et SAMSAH) accompagnent nos Bénéficiaires partout où ils vivent sur le département, dans leur logement, au sein de notre Habitat Regroupé ou des Résidences Accueil, au sein de leur famille, mais aussi à l'hôpital, dans des structures d'hébergement d'urgence ou dans la rue. L'objectif est de fluidifier les parcours d'inclusion et de recherche et de maintien de l'autonomie, permettre le lien familial, favoriser la prévention et le suivi du parcours de santé psychique et somatique de nos Bénéficiaires, sécuriser les ruptures de parcours, orienter et coordonner entre et vers les partenaires spécialisés et du droit commun sur et en dehors du département.

DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

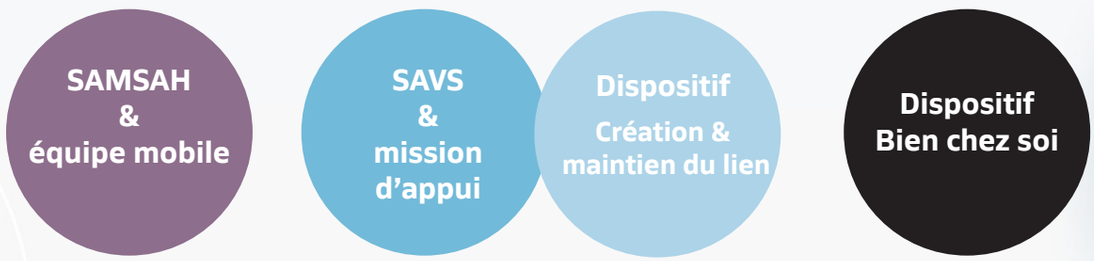

UNE OFFRE SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE D'HÉBERGEMENTS ET DE LOGEMENTS ADAPTÉE ET SÉCURISÉE

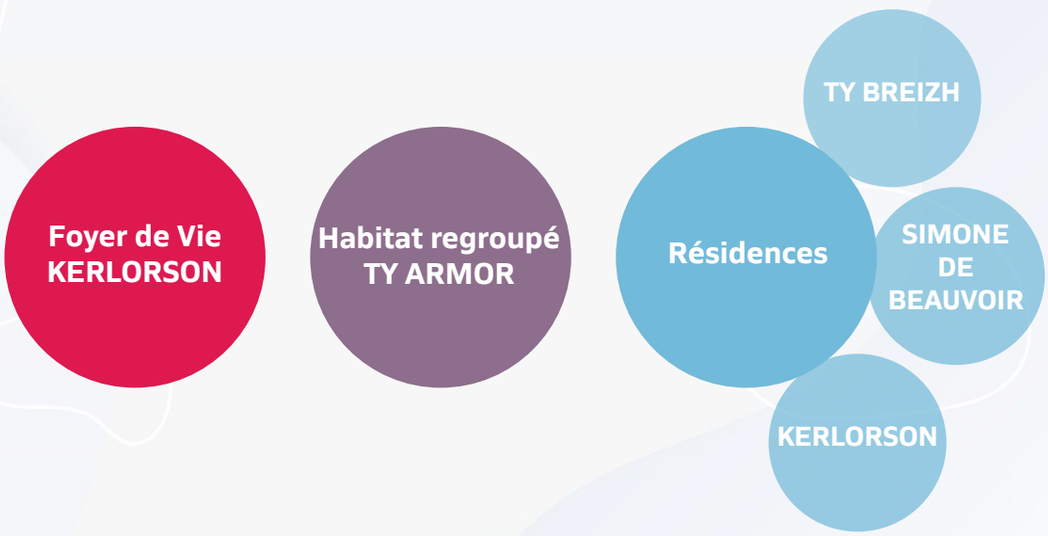

LE FOYER DE VIE

Le Foyer de Vie est un établissement médico-social destiné à l'accueil et l'hébergement de personnes en situation de handicap psychique, dans l'incapacité d'exercer une activité à caractère professionnel, mais qui ont conservé une autonomie physique ou intellectuelle suffisante pour réaliser les actes de la vie courante.

LA RÉSIDENCE ACCUEIL

Le dispositif « Résidence Accueil » est l'une des réponses des politiques sociales en matière de logement qui s'est développée à partir des années 2007 dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme expérimental destiné aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion, ayant un handicap psychique et disposant de faibles ressources issues pour l'essentiel de minima sociaux.

L'HABITAT REGROUPÉ

L'Habitat Regroupé est un dispositif alternatif au « tout domicile » ou « tout collectif » initié par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine en 2012. Ce mode d'habitat propose une offre de logements adaptés situés dans le parc locatif social ou privé, adossée à une offre de services permettant d'accompagner les Résidents dans leur logement afin de leur permettre d'y vivre de façon durable et agréable.

I/ E - La population accompagnée

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »
(Loi du 11 février 2005).

L'Assurance Maladie évalue à plus de 7 millions les personnes impactées par des problématiques de troubles psychiques en France (Rapport IGAS octobre 2019). Les troubles psychiques peuvent être plus ou moins sévères et invalidants et englobent des situations cliniques hétérogènes, souvent chroniques et débutant généralement avant l'âge de 22 ans dans 70% des situations diagnostiquées.

L'UNAFAM explique, « le handicap psychique, conséquence de la maladie psychique, reste de cause inconnue. Les capacités intellectuelles sont préservées et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les mobiliser qui est déficiente. La symptomatologie est instable. La prise de médicaments est le plus souvent indispensable, associée à des techniques de soins visant la réadaptation en s'appuyant sur les capacités préservées ».

Les maladies psychiques sont de différentes natures et entrainent des accompagnements aux soins et sociales différents et personnalisés :

- Les troubles schizophréniques
- Les troubles bipolaires
- Certains troubles graves et caractérisés de la personnalité
- Certains troubles dépressifs sévères ou persistants, en particulier lorsqu'ils sont associés à des phobies sociales
- Les formes sévères des troubles obsessionnels compulsifs
- Les formes sévères de troubles anxieux et de la personnalité mal caractérisés.

EN QUELQUES CHIFFRES : Le public en situation de handicap psychique (schizophrénies, troubles bipolaires, dépressions, TOC...) représente à minima 3 % de la population brétilienne soit environ 31 277 personnes sur le Département d'Ille-Et-Vilaine.

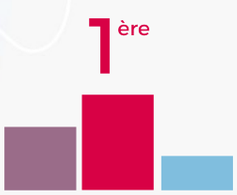

Cause d'invalidité et d'arrêts maladies de longue durée

1 Français **sur 5**

Souffre de troubles psychiques

450 millions

de personnes souffrent actuellement de troubles psychiques **à l'échelle mondiale**

II/ Bilan général 2020

II/ A - La pandémie du coronavirus SARS-CoV-2

En mars 2020, le territoire français, tout comme les autres pays européens, se retrouve confronté à la pandémie liée au coronavirus SARS-COV-2 et implique des mesures sanitaires très strictes afin d'endiguer la propagation de ce virus. Espoir 35, tout au long de cette année si particulière, n'a cessé de s'adapter et anticiper les organisations en fonction des confinements, couvre-feu et restrictions.

La pandémie a eu un impact fort chez les Bénéficiaires avec des répercussions très différents selon les personnalités, les troubles psychiques et l'environnement de vie.

L'impact a été aussi très fort chez les Professionnels avec une charge de travail plus importante, une gestion du télétravail à trouver, des liens avec les collègues et partenaires plus distants et une fatigue sur le long terme qui impacte personnellement et professionnellement.

Suite au premier confinement, Espoir 35 a souhaité élaborer un bilan exhaustif de cette période afin de capitaliser le vécu et faciliter sa réorganisation les mois suivants. Confié au **Comité de Pilotage Qualité et Ethique**, ce bilan a donné une place à chaque acteur pour s'exprimer. C'est ainsi que les Bénéficiaires, Familles et Professionnels ont nourrit ce bilan de leur expérience et critiqué de manière constructive l'accompagnement prodigué pendant cette période inédite.

Ce bilan a débouché sur la préconisation de recommandations à l'échelle des services et de l'Association. Pour certaines, elles ont pu être mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2020 et on garantit une meilleure prise en charge des accompagnements et anticipation de l'organisation

Pendant le 1er confinement :

- 8460 contacts téléphoniques ou physiques
- 325 appels vers les astreintes de l'Association
- 2643 masques utilisés
- 82% des Bénéficiaires sont satisfaits de l'organisation mise en place
- 40 réunions de crise
- Création de nouveaux outils de suivis

A partir du premier confinement, les accompagnements ont fait l'objet de priorisation, car les demandes étaient multiples et plus nombreuses. Les services devaient s'assurer que chaque Bénéficiaire pouvait se nourrir correctement, des **courses en «drive»** étaient préparés et nécessitaient beaucoup de temps et d'échanges avec les Bénéficiaires, les rendez-vous médicaux étaient assurés, du lien social s'organisait et beaucoup de réassurance et d'écoute étaient distillées au quotidien.

L'Association devait aussi faire face au manque de matériel, aux personnes cas contacts ou positives au sein des personnes accompagnées mais aussi chez les Professionnels. Cette problématique pouvait très vite désorganiser un service, avec la crainte de contamination importante et la peur, légitime, pour chacun de rapporter ce virus méconnu chez soi.

II/ B - L'ouverture du « Village Kerlorson » à Noyal Châtillon sur Seiche

Engagé depuis de nombreuses années, ce projet s'est concrétisé en 2020 avec l'ouverture de la nouvelle Résidence Accueil «Kerlorson» de 24 logements, l'emménagement du Foyer de Vie, jusqu'à présent domicilié à Rennes, avec une extension de places portant l'accueil de cet établissement médico-social à 12 places. Cette nouvelle construction permet l'arrivée de l'équipe du SAMSAH, du Siège d'ESPOIR 35 et d' une antenne SAVS afin d'offrir de meilleur condition d'accueil pour nos Bénéficiaires et un cadre de travail plus agréable pour les Professionnels.

Le « Village Kerlorson » est un lieu de vie, d'accueil des personnes en situation de handicap psychique et de leur famille, un lieu de travail pour nos Professionnels, un site ouvert vers et pour l'extérieur, la ville, la métropole rennaise, la vie associative, les temps culturels, la solidarité...

Ce site permettra d'accueillir les activités de l'Association, des temps de formation, des évènements culturels, d'échanges autour de thématiques mais aussi des associations extérieures.

Le « Village Kerlorson »

36 Résidents

50 Professionnels

4 Structures

1 Espace rencontres

1 City stade

4 Salles d'activités

II/ Bilan général 2020

II/ C - Le Conseil de la Vie Sociale

C'est l'instance d'expression des Bénéficiaires et Résidents créée par la loi du 2 janvier 2002 dans les établissements du secteur social et médico-social (établissements pour personnes âgées, établissements pour personnes handicapées, établissements et services d'aide par le travail ...).

L'objectif est de **« mettre autour de la table »** l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des établissements, en plaçant au cœur du dispositif la personne accueillie dans l'établissement ou le service. Le CVS rassemble donc différents acteurs et c'est sa force et sa richesse : représentants des Usagers, des Aidants, du Personnel, des Administrateurs, Directeur... C'est un lieu privilégié d'échanges, de dialogue, de consultation et de résolution des difficultés, dans un champ d'intervention précisé par le texte de la Loi.

Mais c'est aussi :

- Un lieu privilégié pour connaître l'Association qui a créé l'établissement et qui le gère,
- Un lieu de réponse aux préoccupations des aidants qui peuvent poser leurs questions et être sollicités,
- Un lieu où sont organisées des rencontres thématiques, des évènements institutionnels pour les Bénéficiaires, Résidents et Aidants...
- Un lieu de propositions pour contribuer au bien-être des Bénéficiaires et Résidents...

En 2020, le CVS s'est réuni 4 fois et a été tenu informé de toutes les organisations inhérentes à la crise sanitaire.

Un groupe de travail a été développé afin de travailler sur la communication des métiers des Professionnels au sein d'Espoir 35. Ce travail est destiné aux Familles et Bénéficiaires pour comprendre les accompagnements et les missions des différents corps de métiers travaillant dans l'Association.

II/ D - Le dialogue social

Le Comité Social et Economique a été créé en 2019, suite au passage d'Espoir 35 à plus de 50 Equivalent Temps Plein sur l'ensemble de l'Association.

L'arrivée de cette instance a permis un dialogue social formalisé et sécurisé. Les échanges y sont fournis mais toujours constructifs.

En 2020, le CSE a travaillé sur les thématiques du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, les astreintes, les accords d'entreprise liés aux primes « du pouvoir d'achat » et « Covid 19 ». Des échanges ont eu lieu sur l'organisation, les créations de structure, les plannings, les licenciements et ruptures conventionnelles, des situations professionnelles individuelles.

En septembre 2020, le CSE a reçu, lors d'une réunion, la médecine du travail et l'inspection du travail.

La crise sanitaire a pris un temps important mais nécessaire dans la compréhension des organisations à mettre en place, les difficultés organisationnelles des Salariés, les besoins des Bénéficiaires. Durant la crise et les différents confinements, le CSE s'est réuni plusieurs fois par semaine afin d'être réactif, transparent et permettre une communication vers l'ensemble des professionnels.

Cette instance fonctionne et permet de vrais échanges constructifs. Les différents travaux engagés doivent permettre en 2021 d'aboutir à un cadre de vie au travail amélioré et à la hauteur des valeurs de l'Association et du travail de qualité souhaité.

31
Reunions
en 2020

II/ E - Les projets de l'Association

Du fait de la crise sanitaire au coronavirus SARS-CoV-2, les évènements institutionnels annuels n'ont pu se tenir. Les journées de Co-construction, le pique-nique annuel, les Vœux de la nouvelle année, la réunion de rentrée sont des temps de partage, de convivialité et d'information aux acteurs, qui ont manqué cette année.

Le « Village Kerlorson » a été livré le 15 octobre 2020 et a permis aux premiers Résidents du Foyer de vie et de la Résidence Accueil de prendre possesion des clés de leur logement tout début novembre 2020.

Désormais 36 personnes habitent dans ce «Village» et 50 Professionnels y travaillent.

Habitat Regroupé « La Bouexière »

Ce projet, validé par un appel à projet auprès du Conseil Départemental en Janvier 2019, a nécessité un temps de travail important avec notre partenaire Aiguillon Construction et la commune de La Bouexière, afin de penser, dans tous les détails, à la construction des bâtiments et à l'utilisation pour notre public de ces lieux. De la conception des logements et de leur aménagement, à l'usage des lieux communs, des bureaux et des espaces extérieurs, Espoir 35, du fait de son expérience, permet d'ajuster au mieux ce projet au public accueilli dans les prochains mois. Cet Habitat Regroupé met à disposition 6 logements T2 avec terrasse ou balcon de 40 m^2, un lieu partagé avec cuisine et salon, un bureau de professionnel, une terrasse partagée, des parkings voitures et vélos. Ce projet devrait se concrétiser en 2022.

Résidence Accueil Ty Breizh à Vitré

La nouvelle Résidence accueillera 5 nouveaux Résidents au sein d'un bâtiment neuf de 15 logements. Financé par l'ETAT (DDETS-PP), ces logements sont destinés à des personnes en situation de handicap psychique. Un partenariat fort est créé avec les Centre-Médico-Psychologiques des territoires pour accompagner au mieux les Résidents. Cette nouvelle construction s'opère avec notre partenaire Néotoa, qui nous accompagne depuis 2017 sur cette structure.

Le SAMSAH Espoir 35 assure également un accompagnement de proximité et favorise ainsi un maintien et/ou le développement de l'autonomie des personnes accueillies. La remise des clés de ce nouveau bâtiment est prévue en juin 2021.

Projet d'Habitat à Saint-Malo

L'Association a souhaité porter la parole des Aidants et Bénéficiaires du territoire de Saint-Malo sur les besoins de logements important pour le public en situation de handicap psychique. Un projet de 6 logements, sur les mêmes principes que l'Habitat Regroupé, déjà présent au sein de l'Association, ont été travaillé avec le Bailleur social «La Rance» tout au long de cette année. Des espaces communs et partagé, un bureau de Professionnel ont également aussi été pensé. Le permis de construire était en cours d'élaboration à la fin de l'année 2020. Cette réponse de logements sur ce territoire s'inscrit dans la démarche du projet associatif, destinée à répondre aux besoins de notre population accompagnée.

II/F – Activités loisirs et de lien social, séjours vacances

90% de notre public accompagné ne travaille pas ou n'a pas d'activité de bénévolat de manière régulière. Cette difficulté d'accès à ces activités professionnelles est principalement due aux troubles psychiques et à la prise de médicaments. Cette spécificité liée à ce handicap, engage des réponses diversifiées afin d'accompagner autrement ces personnes dans un rythme de vie qui leur apportera bien être, lien social et apprentissage.

Afin de répondre à ce besoin, Espoir 35 propose :

- Des séjours et mini-séjours
- Des ateliers
- Des activités hebdomadaires

L'Association développe de nombreux temps favorisant le lien social, le partage, l'apprentissage. Ils peuvent être développés au sein d'activités, de sorties, d'évènements institutionnels, de séjours court ou plus long.

Malheureusement, la crise sanitaire a stoppé cette dynamique d'accompagnement. Malgré tout, un séjour vacances au sport d'hiver a pu s'organiser juste avant le premier confinement, ainsi qu'un séjour d'été organisé par des Bénévoles. Des temps d'activités et sorties ont pu se créer grâce à la mobilisation des équipes, avec des groupes plus restreints, respectant les consignes et recommandations prodiguées.

Photos activités avant la crise

II/ Bilan général 2020

II/ G - Les Admissions

Depuis 2019, l'organisation des commissions admissions a été modifiée afin de mettre en corrélation les demandes de logements au sein de nos structures et les demandes en service d'accompagnement.
Une commission commune rassemble les demandes en Habitat Regroupé, Résidences Accueil et Foyer de vie, une seconde commission regroupe le SAVS et SAMSAH.

Ces commissions rassemblent plusieurs personnes d'Espoir 35 et organismes parties prenantes de nos structures :

- 2 membres du Conseil d'Administration
- Direction Espoir 35
- 4 chefs de services Espoir 35
- Médecin Psychiatre Espoir 35
- Conseil Départemental
- Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- SIAO 35
- Centre médico-psychologique

En 2020 :

- 110 Demandes de dossiers d'admission
- 118 Dossiers d'admission reçus
- 91 dossiers étudiés sur 4 commissions
- 41 avis favorables
- 33 avis non favorables
- 16 demandes de rencontres

II/ H - La Banque Alimentaire

Espoir 35 dispose d'une autorisation de la préfecture afin de faire appel à la Banque Alimentaire et ainsi récolter des aliments de différentes natures. Ces denrées sont destinées aux Bénéficiaires de l'Association en difficultés financières pendant une courte ou longue période, dans une démarche d'accompagnement à l'alimentation, avec des problématiques d'accès à l'alimentation (impossibilité de réaliser les courses, difficultés de santé dans le moment...).

Chaque semaine des Bénévoles, Bénéficiaires-Bénévoles s'investissent pour aller chercher les aliments, les stocker, les répartir dans des colis et les distribuer.
Pendant la crise sanitaire et notamment les confinements, la Banque Alimentaire a dû stopper. Néanmoins, nous avons pu récolter quelques denrées afin de réaliser des colis d'urgence pour des Bénéficiaires dans le besoin à ces moment-là.

En 2020 :

- 49 personnes ont bénéficié des colis alimentaire d'Espoir 35
- 932 colis distribués
- 10,46 tonnes d'aliments

II/ I - La communication

Depuis 2018, l'Association a souhaité structurer sa communication à destination des différents acteurs. En effet, les informations à distiller ne peuvent être abordées de la même manière selon les interlocuteurs.

Tout public

Le site Internet, les réseaux sociaux sont des outils importants pour sensibiliser à notre cause, permettre une information accessible à tous et faire connaitre l'Association. Le nouveau site Internet développé en 2019 donne aujourd'hui une meilleure visibilité de nos actions et valorise le travail de toutes les composantes de l'Association.

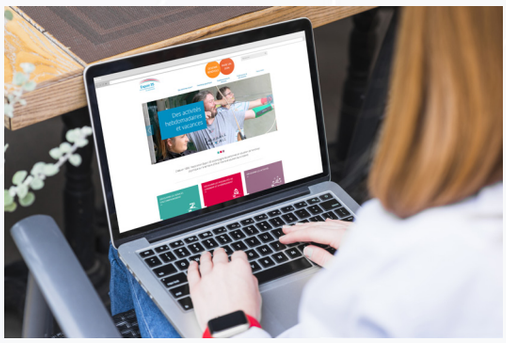

Site internet : www.espoir35.fr

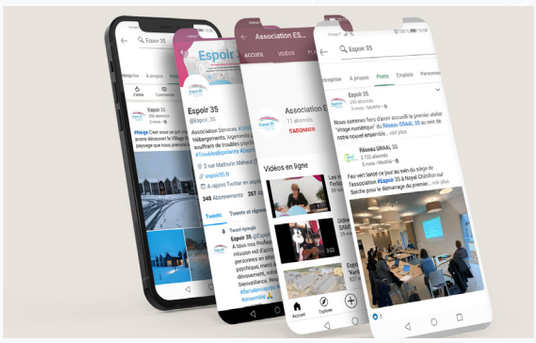

Nos réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Linkedin et Youtube

Pour les Aidants et Familles, une newsletter papier et numérique est adressée quatre fois par an afin de présenter les projets actuels d'Espoir 35, la vie des Etablissements, les initiatives des Bénéficiaires, les évènements passés et à venir. Des cartes d'invitation sont également transmises pour les actions organisées.

La Newsletter Papier s'est récemment transformée en «Petit Journal»

Différents supports sont crées au quotidien

Pour les Professionnels, une newsletter interne a été mise en place afin de communiquer à tous, dans un même temps, des informations sur l'avancée des projets, les échéances à venir et inter-communiquer entre les services qui se développent à Espoir 35.

L'organisation

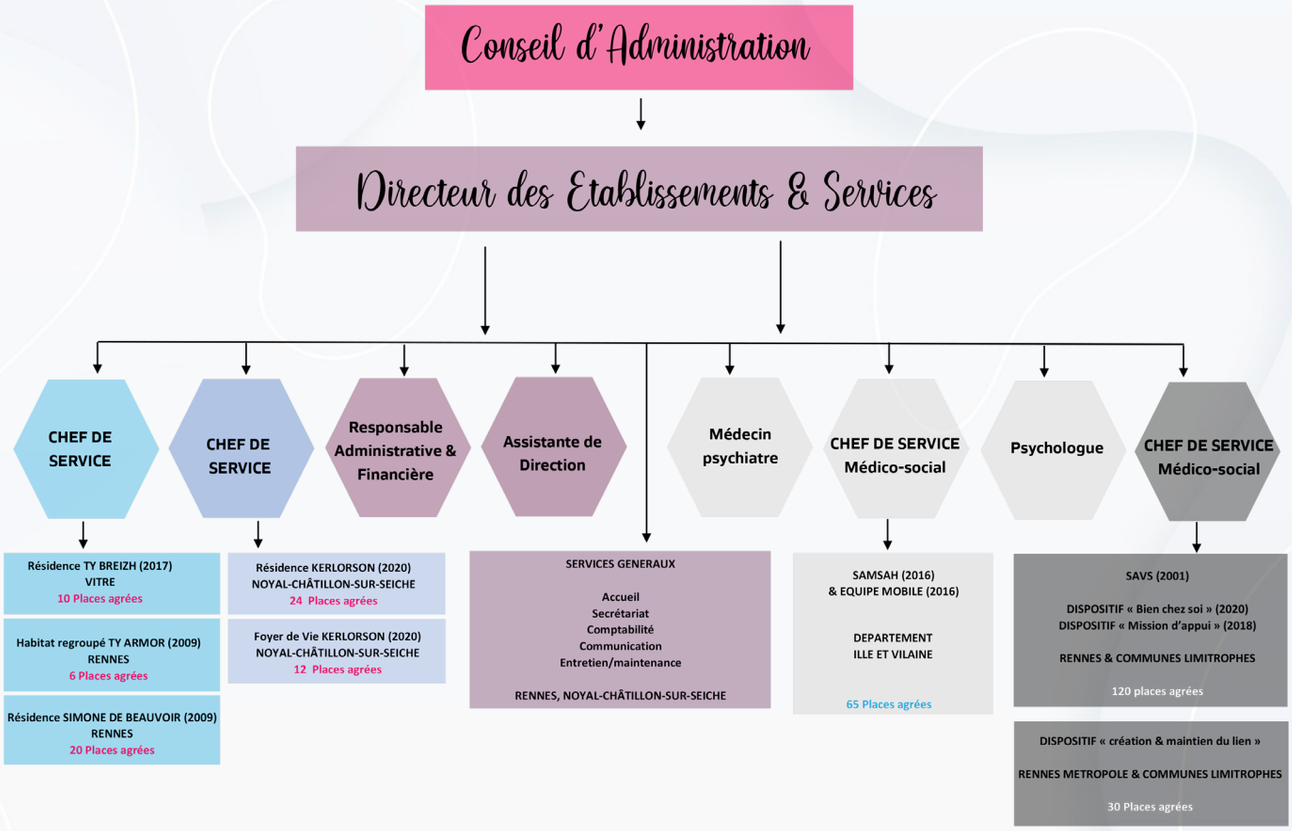

L'Association a connu une forte progression de son nombre de salariés en 2020 avec l'ouverture du « Village Kerlorson ». 10 nouveaux salariés en CDI ont été recrutés, 9 salariés ont quitté l'Association et on été remplacés, soit une part de nouveaux professionnels de 26% de l'ensemble des effectifs.

Nombre de salariés au 31 Décembre 2020

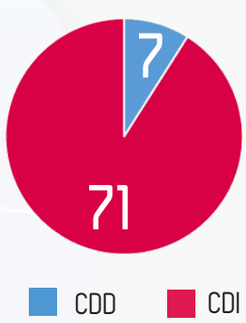

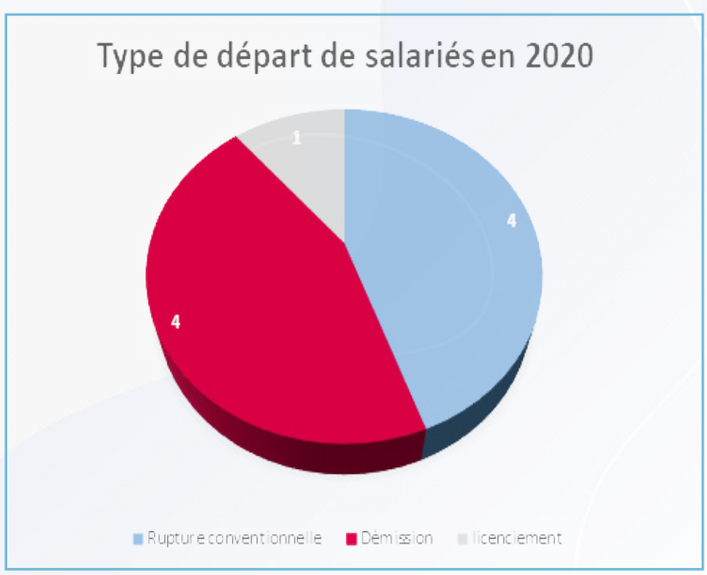

II/ J - Les Ressources Humaines

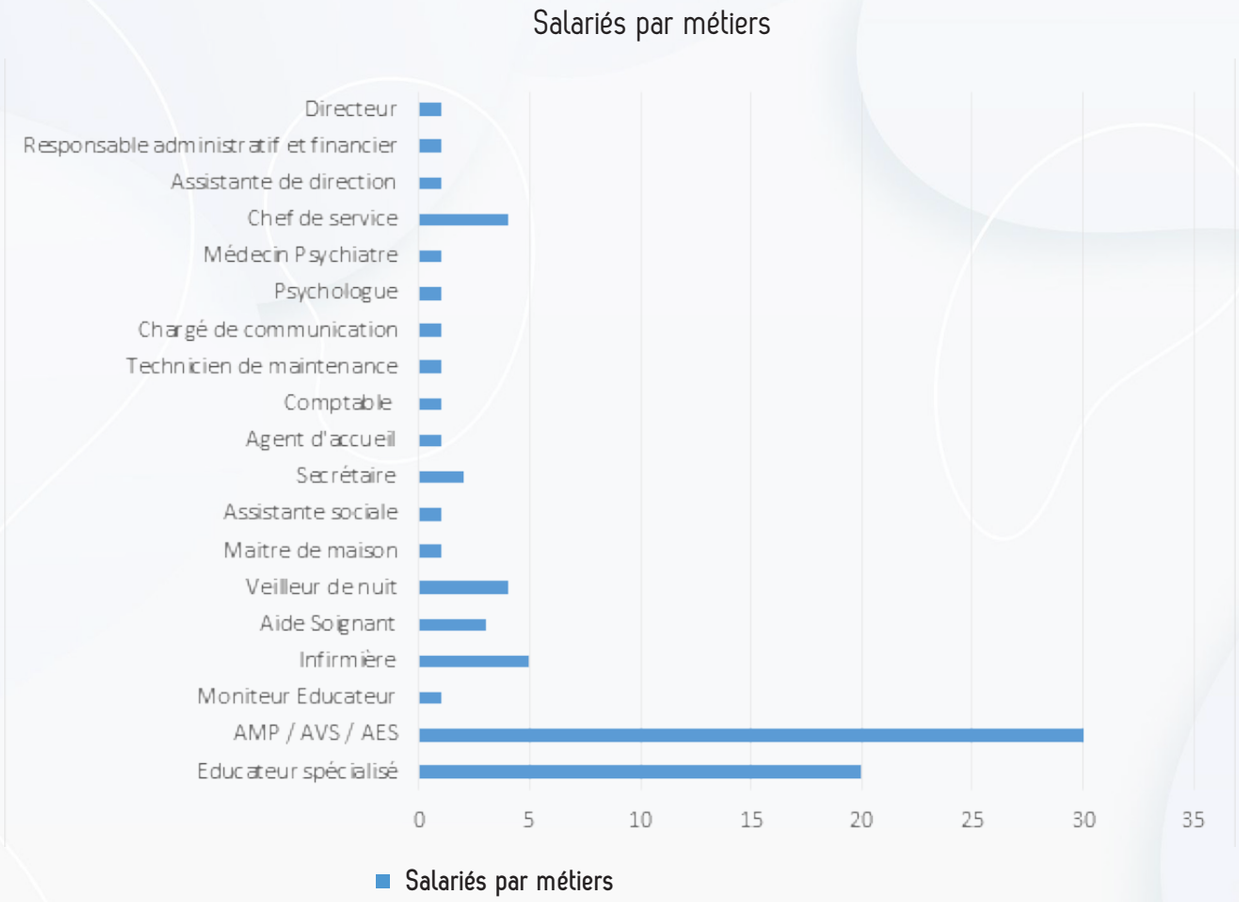

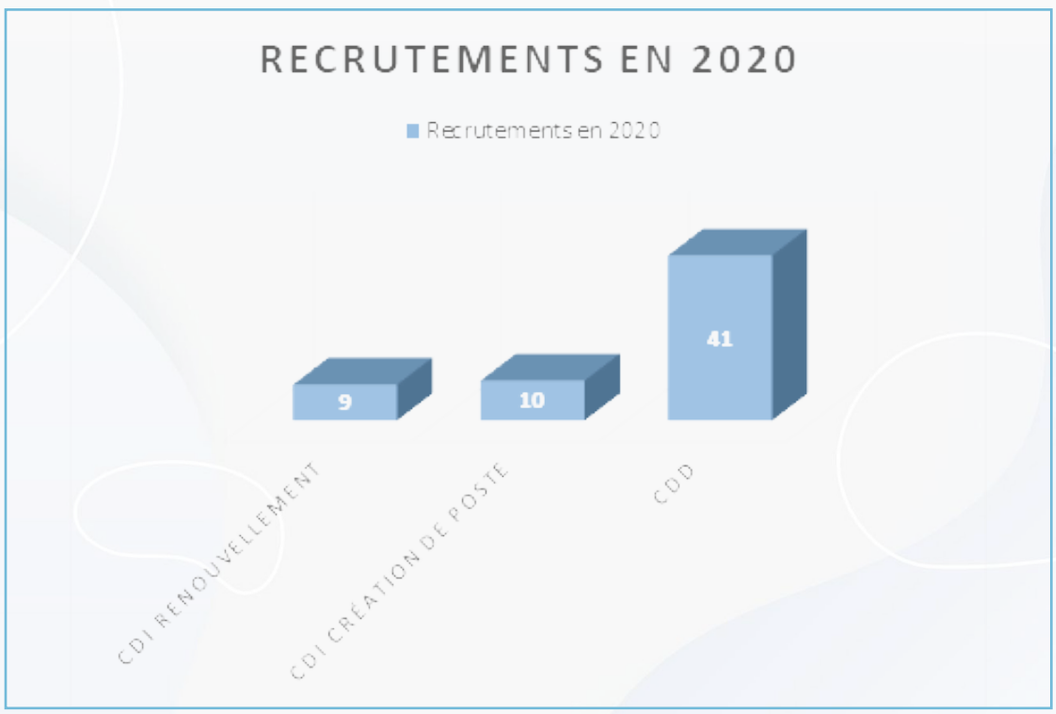

- 35 personnes formées en 2020
- 3 formations collectives organisées
- 1 formation longue durée (CAFERUIS)

PART.2

ACTIVITÉS DES ETABLISSEMENTS & SERVICES

Partie 2 : Activités des établissements et services

I/ Le Foyer de vie «Kerlorson» à Noyal-Châtillon-Sur-Seiche

I/ A - Définition et objectifs

12
Résidents

13
Professionnels

Le Foyer de vie Espoir 35 est destiné à accueillir des personnes en situation de handicap psychique, avec le souhait de vivre en collectif.

Les personnes ont une autonomie ne leur permettant pas de travailler et nécessite une présence de professionnels 24h/24h. L'équipe accompagnante déploie, au quotidien, un accompagnement médico-social favorisant le maintien ou le développement de l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne, ainsi qu'un environnement de vie favorisant un épanouissement social et personnel.

Pour être orienté vers le Foyer de vie, établissement médico-social, les personnes en situation de handicap doivent recevoir une « notification d'orientation vers un foyer de vie » de la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Il s'agit d'un établissement médico-social, régir par le code de l'action sociale et des familles (CASF) et financé par le Conseil Département d'Ille et Vilaine.

Principaux objectifs

Apporter à chacun une réponse personnalisée dans les domaines suivants :

- Santé psychique : suivi, vigilance, accompagnement des hospitalisations…
- Besoins physiologiques : santé, bien-être, sécurité, soins corporels, équilibre alimentaire, sommeil, addictions…
- Besoins psychologiques : sentiment d'appartenance, vie affective, réalisation, épanouissement, estime de soi et d'autrui
- Besoins sociaux : soutien au parcours de vie, accompagnement à l'inscription dans le tissu relationnel et associatif de proximité (clubs, centres sociaux, MJC, l'utilisation des équipements sportifs, GEM), soutien aux relations sociales, gestion des déplacements, gestion du temps…
- Accompagnement administratif : démarches administratives, gestion des ressources financières,
- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne : l'organisation du Foyer de Vie permet aux Résidents d'acquérir des compétences dans les gestes de la vie quotidienne (préparer un repas, mettre la table, se servir d'un lave-linge…
- Relations avec les Aidants et l'environnement (aidants, proches, intervenants extérieurs…)

La parole du Résident est écoutée, l'équipe incite chacun à faire ses propres choix en fonction de ses goûts et l'accompagne dans ses démarches. Les Professionnels veillent à ne pas faire à la place des personnes mais avec elles.

Le Foyer de vie Espoir 35 individualise au maximum l'accompagnement dans le collectif. Il prend en compte les aspirations et choix de chacun des Résidents, favorise les temps d'accompagnement diversifiés en individuel et en collectif. En lien avec le rythme des tâches quotidiennes au sein du Foyer de vie, les Professionnels favorisent des apprentissages pour rechercher l'autonomie des personnes, maintenir les acquis et répondre aux objectifs des projets individualisés des Résidents.

I/ B - Le public accueilli

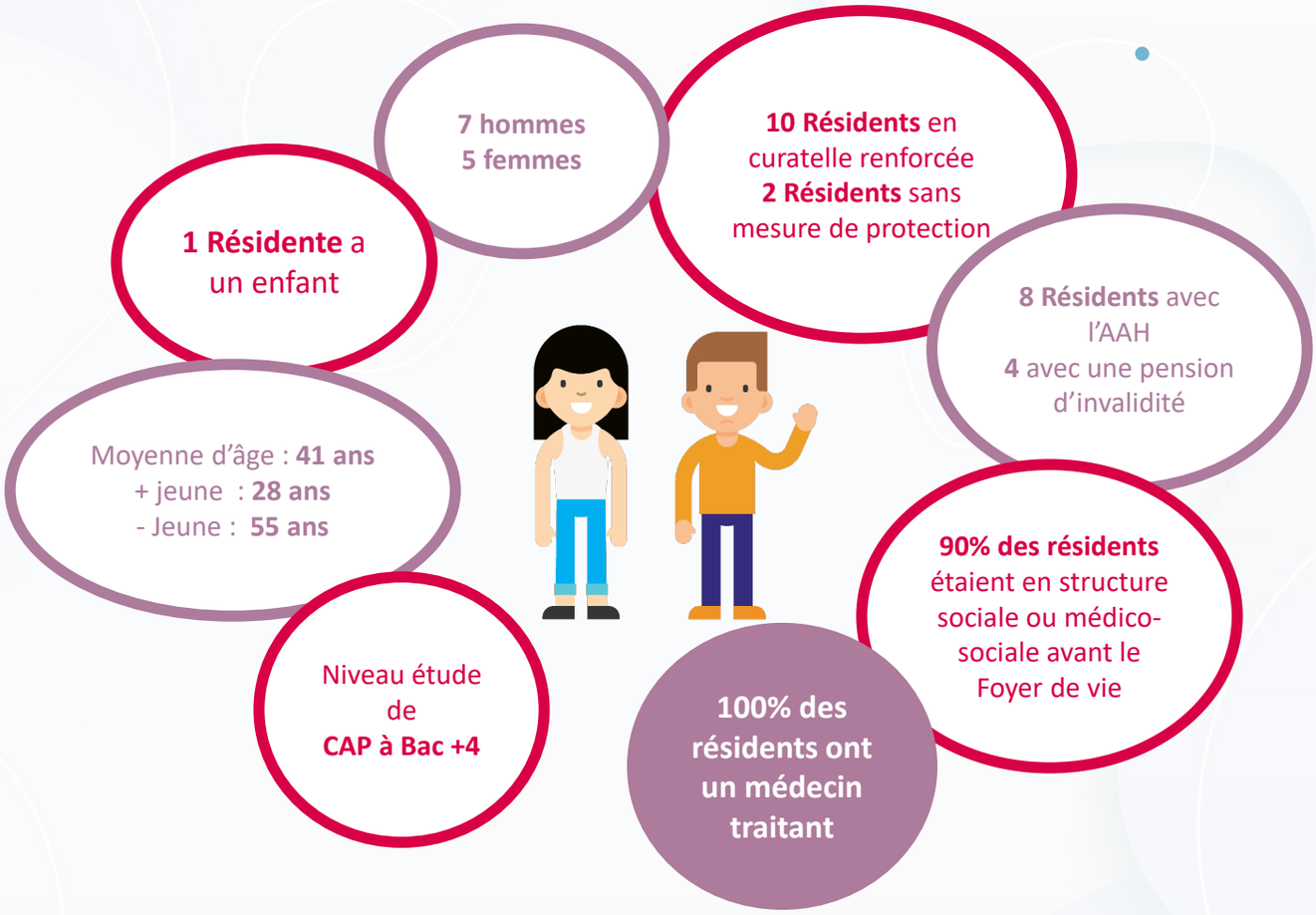

I/ C- L'accompagnement prodigué

Dès l'admission, les Professionnels recueillent les attentes et besoins du Résident et évaluent les capacités d'autonomie. Le suivi s'effectue au foyer par des entretiens réguliers.

Suivi santé et hygiène

12
Résidents ont un suivi régulier avec un médecin généraliste

5
Résidents ont un suivi pour une pathologie chronique

10
Résidents ont un suivi dentaire

5
Résidents ont un suivi et une aide pour l'hygiène corporelle

100 %	5	7	334	2133
Résidents ont un suivi avec un médecin psychiatre *	Résidents ont un suivi pédicure/podologue	Résidents ont un suivi ophtalmologique	Jours d'hospitalisation cumulés en 2020	Jours d'activités cumulés en 2020

Vie quotidienne

Les Résidents sont accompagnés à tout moment de la journée et selon leur besoin et leur souhait :

- Les Repas
- Prise de médicaments
- Accompagnement à la toilette, à l'habillage
- Accompagnement à l'entretien de la chambre, du linge
- Accompagnement aux rendez-vous (médicaux, administratifs)
- Développement et création d'activités, sorties
- Rencontre avec les aidants
- Présence, écoute et réassurance au quotidien en fonction de la situation psychique de la personne

Les projets des personnes accueillies

- 100% des personnes sont dans une dynamique de projet individualisé
- La relation avec les aidants, familles et amis est favorisée
- Les choix de la personne sont respectés dans le cadre de la vie collective au sein du Foyer de Vie.
- Les Résidents participent à la vie du Foyer de Vie afin d'être acteur du quotidien et dans le but de développer et maintenir les acquis d'autonomie.

En 2020

La crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus SARS-CoV-2 a impacté la vie au sein du Foyer de Vie.
La distanciation physique était favorisée, l'accueil des Aidants limité, les sorties et activités étaient très encadrées, les gestes barrières ont été imposées et les règles d'hygiène retravaillées. Malgré tout, notre public, du fait de leur trouble psychique, nécessitait de maintenir une vie la plus normale possible.
Les Professionnels se sont engagés à maintenir une ambiance de vie agréable, conviviale et sereine pour ne pas tomber dans un climat angoissant.
Durant toute l'année, le Foyer de Vie a préparé son déménagement sur le nouveau site de Kerlorson. La préparation a été fortement impacté par la crise sanitaire. Tout début novembre 2020, les premiers Résidents sont arrivés sur site, les derniers ont emménagé tout début décembre 2020. Ce changement a pu développer une belle dynamique de travail, de synergie et de projection pour les personnes accueillies et les professionnels. Les nouveaux professionnels sont arrivés en octobre 2020.

** les piluliers sont confectionnés par un partenaire spécialisé 2 fois par semaine pour 3h de prestation*

I/ D- Ressources à disposition du Foyer de Vie

L'équipe salariée

Type de Professionnel	ETP
Cheffe de service	0, 7 ETP
Maitre de Maison	1 ETP
Educateurs spécialisés	3 ETP
Aides Médico-Psychologique	6 ETP
Veilleus de nuit Aide Médico-Psychologique	2 ETP

L'équipe de Professionnels a connu 3 départs de salariés en CDI et 8 arrivées de salariés en CDI du fait de l'extension à 12 places

Véhicules

- 1 Peugeot Rifter
- 1 Minibus Peugeot Boxer

Bâtiment du Foyer de Vie Kerlorson

2 « villas » regroupent les 12 Résidents, dans chaque « Villa » il y a :

- 6 chambres avec terrasse et salle de bain privative
- 1 salon
- 1 salon d'accueil
- 1 cuisine
- 1 salle à manger
- 1 local de rangement
- 1 lingerie

II/ L'Habitat Regroupé «Ty Armor» à Rennes

II/ A-Définition et objectifs

6
Résidents

1
Professionnelle

L'Habitat Regroupé « Ty Armor » offre à 6 personnes, originaires d'Ille-et-Vilaine, en situation de précarité ou d'exclusion et ayant un handicap psychique avéré, la possibilité de se loger, dans un cadre de vie semi-collectif. Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine. ESPOIR 35 a ouvert l'Habitat Regroupé « Ty ARMOR » en juillet 2016 avec 6 appartements neufs de 30 m2. La présence d'un professionnel permet aux Résidents de se sentir en sécurité et leur permet de participer à des activités collectives. Sa situation, proche du centre-ville, offre un cadre de vie agréable grâce à la proximité de divers services : commerces (superette, pharmacie, boulangerie, presse…), arrêts de bus, maison de quartier proposant diverses activités.

L'Habitat Regroupé « Ty Armor » propose aux Résidents, un suivi social ou médico-social assuré par le SAVS ou le SAMSAH. Il a pour mission de :

- Proposer aux personnes en situation de handicap psychique, un logement durable et sécurisé.
- Favoriser la vie en semi-collectivité, tout en préservant l'intimité, afin de restaurer le lien social.
- Maintenir, apprendre, réapprendre ou développer la capacité à maîtriser l'ensemble des gestes de la vie quotidienne.
- Garantir la mise en place d'actions préventives ou curatives dans le domaine de la santé.
- Un suivi social ou médico-social assuré par le SAVS ou le SAMSAH

II/ B- Le public accueilli

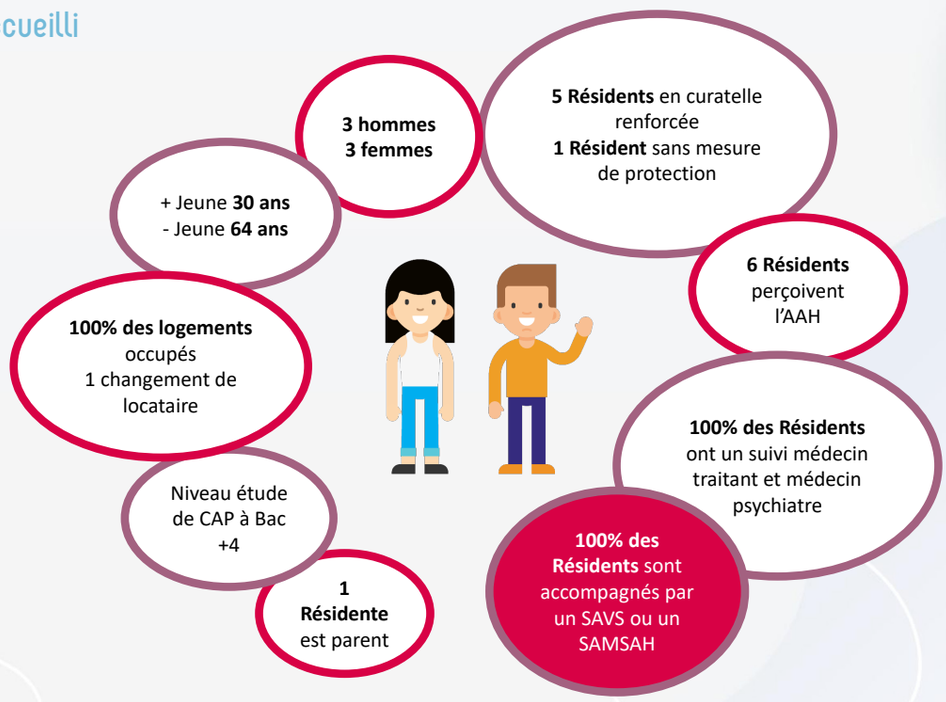

II/ C- L'accompagnement réalisé

L'Habitat Regroupé est le lieu de vie des personnes en situation de handicap accueillies. Il a pour but de permettre aux Résidents de vivre dans leur habitat quelque soit leur autonomie et leur trouble. Pour cela, un accompagnement individualisé, sécurisé et adapté est proposé avec des partenaires

Les accompagnements permettent de :

- Favoriser l'émergence de la convivialité et la cohérence du groupe.
- Préparer avec le concours des Résidents **un repas** le vendredi midi.
- Proposer des activités au sein de l'Habitat Regroupé.
- Veiller à l'entretien du logement, en impliquant le Résident, en proposant si besoin l'intervention d'une Auxiliaire à la Vie Sociale (AVS).
- Accompagner le Résident dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et l'aider à développer des savoir-faire : courses, préparation des repas, entretien du linge, nettoyage des parties communes, etc.
- Etre à l'écoute du Résident, être attentif à son état de santé et à son bien-être.
- Etre à l'écoute des Aidants, veiller à l'harmonie des relations dans le respect de la Convention de Partenariat.
- Favoriser la vie en bonne intelligence avec le voisinage.
- Les Intervenants Sociaux du SAVS/SAMSAH d'Espoir 35 garantissent un suivi individualisé et offrent un soutien aux Résidents pour les démarches liées aux droits sociaux, aux besoins vitaux, au logement et une coordination avec le secteur sanitaire.

En 2020, l'impact de la crise sanitaire a limité les possibilités d'activités de lien social habituelles. Une sortie du mois, des repas partagés, des temps de convivialités, des «cafés discut»' sont organisés par le dispositif. Celles-ci ont été limitées afin de respecter les consignes et recommandations des autorités sanitaires. Les Résidents sont soutenus dans leurs démarches administratives, à la fois par le Professionnel de l'Habitat Regroupé «Ty ARMOR» et des Professionnels du SAVS/SAMSAH.

Les axes d'accompagnement sont les suivants :

- Soutien dans l'élaboration du dossier Maison Départementale des Personnes Handicapées pour le renouvellement des droits (AAH, carte d'invalidité...)
- Soutien dans les demandes d'aide financière (Aide sociale...).
- Soutien dans les démarches administratives (renouvellement CMU, ouverture de compte bancaire, lien avec le curateur, CPAM, etc.)

Convaincus de l'importance de la place des Aidants / Proches dans l'accompagnement des Résidents, des liens réguliers sont privilégiés, en accord avec chaque Résident. Sur les 6 Résidents de l'Habitat Regroupé « Ty ARMOR », 4 ont signé une convention avec leur Aidant et ont désigné une personne de confiance. L'accompagnement au soin et à la santé est primordial dans la recherche de l'autonomie, la stabilité des troubles et le bien-être des Résidents. Tous sont suivis pour leur santé psychique et somatique. L'Habitat Regroupé favorise ces accompagnements en lien avec les partenaires SAVS, SAMSAH, infirmiers libéraux, Centre-médico-psychologique. 100% des Résidents ont un médecin traitant et un médecin psychiatres.

II/ D- Ressources à disposition de l'Habitat Regroupé

L'équipe salariée

Type de Professionnel	ETP
Chef de service	0, 15 ETP
Aide médico psychologique	1 ETP

Véhicule

- 2 Twingo
- 1 Traffic

Bâtiment de l'Habitat Regroupé

- 8 studios aménagé avec cuisine, salle de bain
- 1 cuisine partagée
- 1 salle à manger / salle d'activité
- 1 laverie et sanitaire commun
- 1 bureau professionnel

III/ Les Résidences Accueil Simone de Beauvoir, Ty Breizh, Kerlorson

III/ A-Définition et objectifs

54
Résidents

10
Professionnelles

Le dispositif « Résidence Accueil » est l'une des réponses des politiques sociales en matière de logement qui s'est développée à partir des années 2007 dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme expérimental destiné aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion, ayant un handicap psychique et disposant de faibles ressources issues pour l'essentiel de minima sociaux. Elles sont financées par la **DDCSPP** (Désormais DDETS).

Ce dispositif offre la possibilité d'intégrer un logement privé dans un cadre semi-collectif et s'inscrit dans une logique de logement durable, sans limitation de durée.

La présence quotidienne de professionnels permet d'offrir un environnement sécurisant, d'assurer l'animation et la régulation de la vie de la Résidence et de favoriser l'intégration dans l'environnement social.
100% des Résidents en Résidence Accueil ont accès au Centre Médico-Psychologique (CMP) grâce à la mise en place d'une convention de partenariat.

Les Résidences sont situées à proximité des commerces, des centre- ville et des stations de bus.

ESPOIR 35, à travers les Résidences Accueil se donne pour mission de :

- Proposer aux personnes en situation de handicap psychique, un logement durable et sécurisé.
- Favoriser la vie en semi-collectivité, tout en préservant l'intimité, afin de restaurer le lien social.
- Maintenir, apprendre, ré-apprendre ou développer la capacité à maîtriser l'ensemble des gestes de la vie quotidienne.
- Garantir la mise en place d'actions préventives ou curatives dans le domaine de la santé.
- Proposer une participation aux animations du SAVS et/ou du SAMSAH de l'association ESPOIR 35 et aux activités des partenaires pour tisser un lien avec l'extérieur.

Missions des professionnels AMP

- Favoriser l'émergence de la convivialité et la cohérence du groupe.
- Préparer avec le concours des Résidents le déjeuner du lundi au vendredi.
- Proposer des activités au sein de la Résidence.
- Veiller à l'entretien du logement, en impliquant le Résident, en proposant si besoin l'intervention d'une Auxiliaire à la Vie Sociale (AVS).
- Accompagner le Résident dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et l'aider à développer des savoir-faire : courses, préparation des repas, entretien du linge, etc.
- Etre à l'écoute du Résident, être attentif à son état de santé et à son bien-être.
- Etre à l'écoute des Aidants, veiller à l'harmonie des relations dans le respect de la Convention de Partenariat.
- Favoriser la vie en bonne intelligence avec le voisinage.
- Les Intervenants Sociaux du SAVS/SAMSAH d'Espoir 35 garantissent un suivi individualisé et offrent un soutien aux Résidents pour les démarches liées aux droits sociaux, aux besoins vitaux, au logement et une coordination avec le secteur sanitaire.

III/ B – L'équipe de la Résidence Kerlorson à Noyal-Châtillon-Sur-Seiche (Novembre 2020)

Type de Professionnels	ETP
Chef de service	0. 3 ETP
AMP	4 ETP
Veilleurs de nuit	2 ETP

III/ C – Le Public accueilli

12
Bénéficiaires sous tutelle renforcée

10
Bénéficiaires sans aucune protection

2
Bénéficiaires avec d'autres mesures

100%
des Bénéficiaires ont un suivi SAMSAH ou SAVS

III/ D – L'équipe de la Résidence «Ty Breizh» à Vitré (février 2017).

Type de Professionnels	ETP
Chef de service	0. 15 ETP
AMP	1 ETP

III/ E – Le Public accueilli

8
Bénéficiaires sous tutelle renforcée

2
Bénéficiaires sans aucune protection

100%
Bénéficiaires avec un suivi SAMSAH

III/ F- L'équipe de la Résidence «Simone de Beauvoir» à Rennes (2009)

Type de Professionnels	ETP
Chef de service	0. 6 ETP
AMP	3 ETP

III/ G - Le Public accueilli

10
Bénéficiaires sous tutelle renforcée

7
Bénéficiaires sans aucune protection

1
Bénéficiaire avec d'autres mesures

100%
des Bénéficiaires ont un suivi SAMSAH ou SAVS

Résidence Kerlorson

Résidence Ty Breizh

Résidence Simone de Beauvoir

IV/ Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

IV/ A-Définition et objectifs

153
Bénéficiaires SAVS

27
Bénéficiaires en maintien du lien

21
Professionnels

Ce service, disposant d'un agrément de 120 places, propose un accompagnement social et médico-social personnalisé à domicile à des personnes résidant sur les Communautés d'Agglomération et de Communes suivantes :

- CA Rennes Métropole ;
- CC Val d'Ille-Aubigné ;
- CC du Pays de Chateaugiron ;
- CC Liffré-Cormier Communauté ;
- CC Vallons de Haute Bretagne Communauté Nord-Est ;
- CC Bretagne Porte de Loire Communauté Nord ;
- CC Pays de la Roche aux Fées Nord-Ouest ;
- CA Vitré Communauté Ouest.

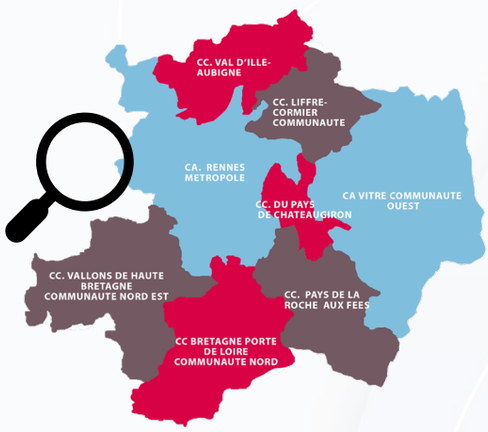

Les personnes doivent disposer d'une orientation délivrée la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Encourager, soutenir et accompagner dans une relation de confiance avec le Bénéficiaire :

- Prendre en compte les difficultés relationnelles, l'isolement et les conditions de vie ;
- Adopter une attitude respectueuse de proposition et d'incitation ;
- Maintenir une relation de confiance ;
- Être présent dans les actes essentiels de l'existence et si besoin dans l'apprentissage de l'autonomie ;
- Assurer la liaison entre les personnes accompagnées et les intervenants extérieurs ;
- Veiller au confort de la personne dans son logement et si besoin mettre en place des aides à domicile ;
- Guider vers l'emploi ou la reprise des études.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale accompagne la personne quelque soit son environnement et son cadre de vie. Il répond aux besoins et attentes en mettant en œuvre une relation de confiance et de proximité favorisant l'élaboration d'un projet individualisé. Le SAVS veille à ce que :

- Leurs besoins vitaux soient respectés
- Leur lieu de vie soit décent et sécurisé
- Leurs droits sociaux soient acquis et sauvegardés
- Les soins psychiatriques et somatiques soient suivis
- Le lien social et l'inclusion soient favorisés par des activités

IV/ B- Le public accompagné

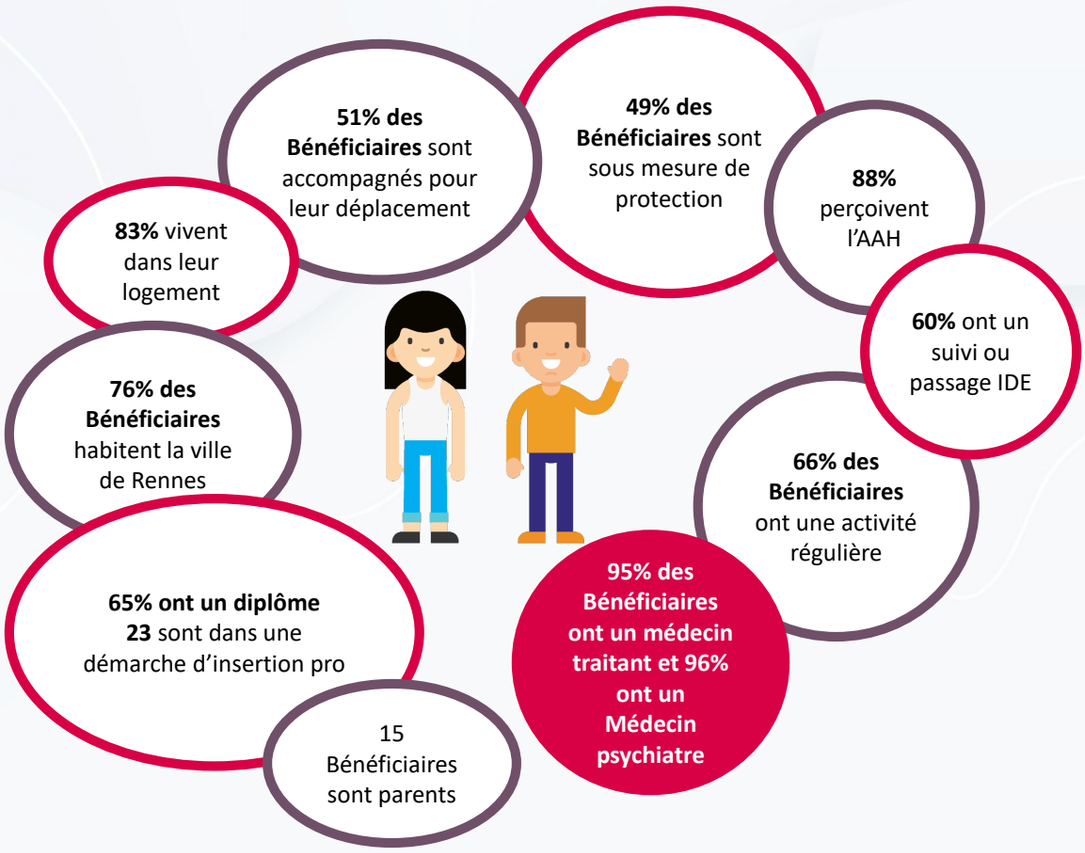

IV/ C- L'accompagnement réalisé

Principes et orientations de l'accompagnement prodigué par Espoir 35 au sein de ses structures :

- Une relation de confiance et de respect ;
- Une culture conviviale et des valeurs associatives partagées ;
- Une culture de la bienveillance ;
- Une prise en considération de la personne dans sa globalité ;
- Une démarche volontariste et constante dans l'accompagnement ;
- Un regard centré sur les réussites et les potentiels plutôt que sur les difficultés des personnes actrices à part entière de leurs parcours, de leur vie sociale et de la vie du service ;
- Une équipe incitant chacun à faire ses propres choix en fonction de ses goûts ;
- Une équipe qui veille à ne pas faire à la place des personnes mais avec elles ;
- Une prise en compte et la collaboration avec l'environnement familial de la personne ;
- Une actualisation des connaissances sur les pathologies rencontrées, sur les pratiques professionnelles, dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu ;
- Une offre d'accueil et d'accompagnement diversifiée et innovante pour s'adapter à l'évolution des besoins et attentes des publics ;
- Un service ouvert sur son environnement, participant à sa dynamique et inscrit dans un large partenariat sanitaire, social et médico-social.

En 2020, comme pour les autres structures de l'Association, la crise sanitaire est venu impacter l'ensembles des accompagnements et activités du SAVS. L'équipe s'est fortement investie afin d'adapter et d'innover dans les accompagnements, le lien et la veille auprès de l'ensemble des Bénéficiaires. Le SAVS les accompagne en individuel et en collectif. Pour les temps collectifs, le service s'appuie sur des ateliers loisirs, de répit ou d'apprentissage comme la cuisine, le Qi-Gong, la randonnée, le créatif. Des temps de parole sont aussi organisés notamment un espace femme et un groupe de parents.

- 545 rencontres par mois en moyenne avec les Bénéficiaires
- 74 interventions d'auxiliaire de vie par semaine
- 90% des Bénéficiaires ont une bonne observance du traitement et pour lesquels nous les accompagnons dans leur lien avec le soin
- 26 personnes ont été accompagnées par le service pour une hospitalisation
- 45 personnes sont accompagnées pour les soins et hygiène corporels
- 67% des Bénéficiaires sont accompagnés pour l'entretien du logement et de leur linge
- 120 personnes sont accompagnées pour leur démarches administratives
- 66% des personnes ont des activités régulières de loisirs, répits, de lien social à Espoir 35 ou dans d'autres organismes
- 5 Bénéficiaires sont accompagnés par des procédures judiciaires

IV/ D- Les ressources à disposition du SAVS

L'équipe salariée

Type de Professionnel	ETP
Cheffe de service	1 ETP
Educateurs spécialisés	11 ETP
Moniteur-Educateur	1 ETP
Aides Médico-Psychologique	4,8 ETP
Auxiliaire de Vie Sociale	1 ETP
Secrétaire	1 ETP
Agent d'Accueil	1 ETP

Véhicules

- 1 Minibus Peugeot Teepee
- 3 Peugot 107
- 6 Renault Twingo
- 1 Citroën C1
- 1 Peugeot 108
- 1 Renault Dokker
- 1 Peugeot Rifter

Locaux du SAVS

Basé depuis de nombreuses années au 1 et 2 Place Simone de Beauvoir à Rennes, en 2020, le SAVS a vu la création d'une antenne à Noyal Châtillon sur Seiche.

- Les bureaux sont organisés en Open Space
- Un bureau pour la Cheffe de service
- Une petite salle pour des rendez vous
- Un espace rencontre « Passerelle » pour l'accueil des Bénéficiaires
- Une salle de réunion et d'activités

V/ Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapées (SAMSAH)

V/ A-Définition et objectifs

90
Bénéficiaires

20
Professionnels

La capacité d'accueil de ce service est de 65 places suite à une extension non importante de 15 places supplémentaires au 1er janvier 2019. Ce service propose un accompagnement médico-social personnalisé à domicile sur le département d'Ille-et-Vilaine.

Les personnes doivent disposer d'une orientation délivrée la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

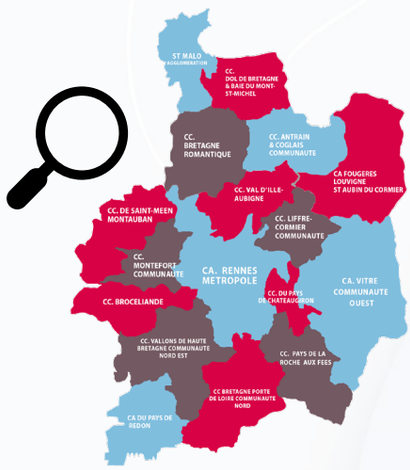

Encourager, soutenir et accompagner dans une relation de confiance avec le Bénéficiaire :

- Prendre en compte les difficultés relationnelles, l'isolement et les conditions de vie ;
- Adopter une attitude respectueuse de proposition et d'incitation ;
- Maintenir une relation de confiance ;
- Être présent dans les actes essentiels de l'existence et si besoin dans l'apprentissage de l'autonomie ;
- Assurer la liaison entre les personnes accompagnées et les intervenants extérieurs ;
- Veiller au confort de la personne dans son logement et si besoin mettre en place des aides à domicile ;
- Guider vers l'emploi ou la reprise des études.

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés accompagne la personne quelque soit son environnement et son cadre de vie. Il répond aux besoins et attentes en mettant en œuvre une relation de confiance et de proximité favorisant l'élaboration d'un projet individualisé. Le SAMSAH veille à ce que :

- Leurs besoins vitaux soient respectés
- Leur lieu de vie soit décent et sécurisé
- Leurs droits sociaux soient acquis et sauvegardés
- Les soins psychiatriques et somatiques soient suivis
- Le lien social et l'inclusion soient favorisés par des activités

V/ B- Le public accompagné

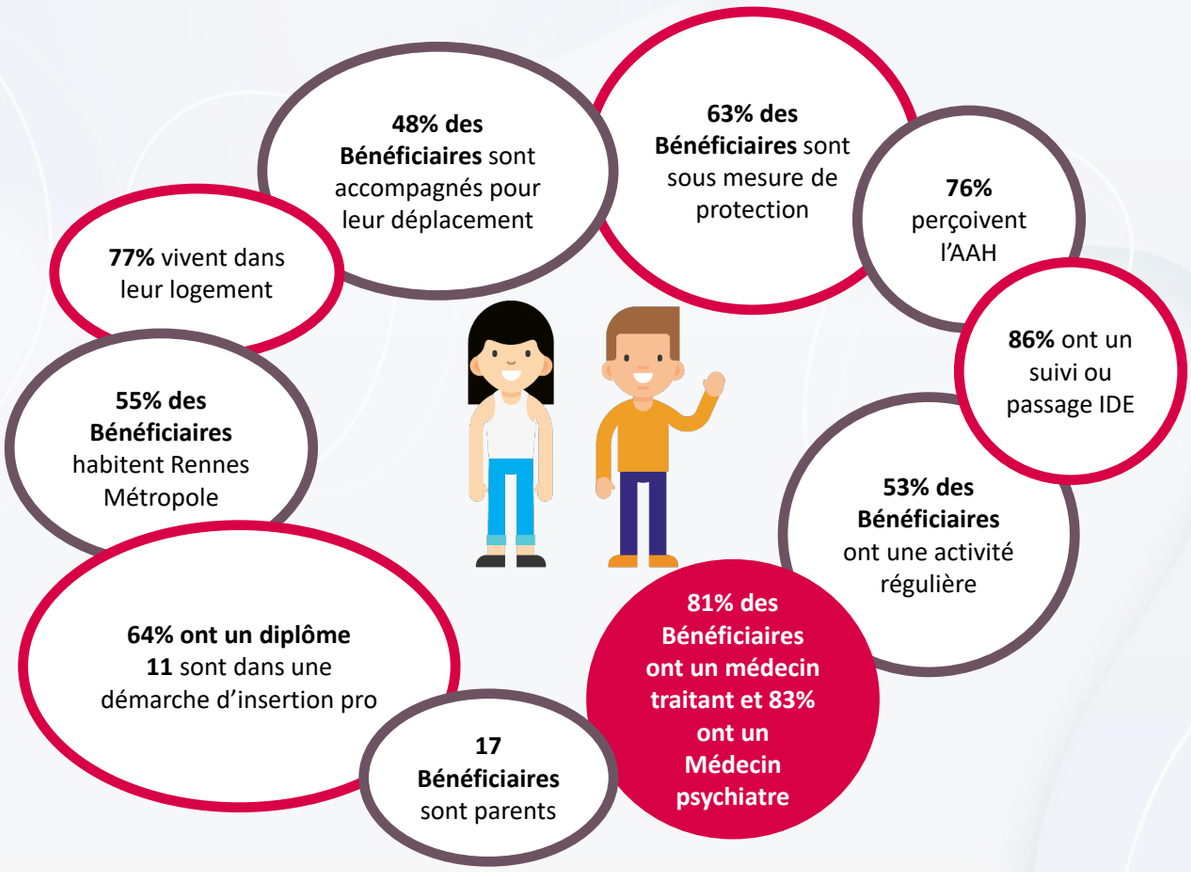

V/ C- L'accompagnement réalisé

Principes et orientations de l'accompagnement prodigué par Espoir 35 au sein de ses structures :

- Une relation de confiance et de respect ;
- Une culture conviviale et des valeurs associatives partagées ;
- Une culture de la bienveillance ;
- Une prise en considération de la personne dans sa globalité ;
- Une démarche volontariste et constante dans l'accompagnement ;
- Un regard centré sur les réussites et les potentiels plutôt que sur les difficultés des personnes actrices à part entière de leurs parcours, de leur vie sociale et de la vie du service ;
- Une équipe incitant chacun à faire ses propres choix en fonction de ses goûts ;
- Une équipe qui veille à ne pas faire à la place des personnes mais avec elles ;
- Une prise en compte et la collaboration avec l'environnement familial de la personne ;
- Une actualisation des connaissances sur les pathologies rencontrées, sur les pratiques professionnelles, dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu ;
- Une offre d'accueil et d'accompagnement diversifiée et innovante pour s'adapter à l'évolution des besoins et attentes des publics ;
- Un service ouvert sur son environnement, participant à sa dynamique et inscrit dans un large partenariat sanitaire, social et médico-social.

En 2020, comme pour les autres structures de l'Association, la crise sanitaire est venu impacter l'ensembles des accompagnements et activités du SAMSAH. L'équipe s'est fortement investie afin d'adapter et d'innover dans les accompagnements, le lien et la veille auprès de l'ensemble des Bénéficiaires.

Le SAMSAH accompagne les Bénéficiaires en individuel et en collectif. Pour les temps collectifs, le service s'appuie sur des ateliers loisirs, de répit ou d'apprentissage comme la cuisine, le Bien être, la randonnée, le créatif.

- 275 rencontres par mois en moyenne avec les Bénéficiaires (Hors Psychologue et Médecin Psychiatre)
- 29 personnes sont suivies pour une pathologie chronique autre que les troubles psychiques
- 51% des Bénéficiaires ont une bonne observance du traitement
- 81 accompagnements pour une hospitalisation
- 22 personnes sont accompagnées pour l'alimentation
- 53% des Bénéficiaires sont accompagnés pour l'entretien du logement et de leur linge
- 58 personnes sont accompagnées pour leur démarches administratives
- 53% des personnes ont des activités régulières de loisirs, répits, de lien social à Espoir 35 ou dans d'autres organismes
- 1 Bénéficiaire est accompagné par des procédures judiciaires
- 994 appels sur l'astreinte «Infirmier» ont été relevés
- 27 Bénéficiaires ont contacté l'astreinte

L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DE LA PSYCHOLOGUE

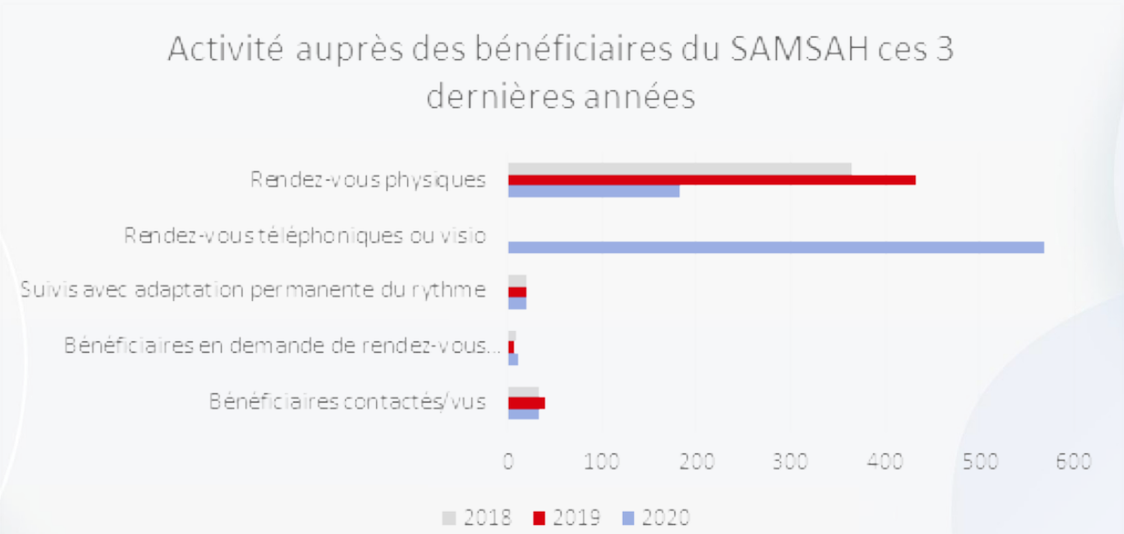

L'année 2020 marquée par la crise sanitaire a surtout impacté la nature des entretiens menés par la psychologue. Ainsi le nombre de rendez-vous physiques au bureau ou à domicile à considérablement chuté, passant de 432 en 2019 à 183 en 2020.

Cette chute a été compensée par la mise en place de nouvelles pratiques : entretiens téléphoniques et visio en ayant recours à différents outils selon la préférence des Bénéficiaires : skype, duo, whatsapp. Les années antérieures peu de rendez-vous se réalisaient à distance et aucun en viso. Les échanges téléphoniques concernaient jusqu'à présent de rares Bénéficiaires dans un besoin de continuité de lien, nous ne les avions donc pas recensés. En 2020, ce sont 568 entretiens téléphoniques/visio qui ont été menés.

Ils expliquent peut-être l'absence d'impact des restrictions sanitaires sur le nombre de suivi en cours. Ainsi ces trois dernières années, ce chiffre est stable 20 suivis psychologiques sont mis en place malgré des arrêts, interruptions d'une part et des débuts de suivis de l'autre. Comme les autres années, certains Bénéficiaires ne s'inscrivent pas dans un suivi mais sollicitent ponctuellement des rendez-vous. Ce chiffre évolue peu. Il est de 12 en 2020, contre 8 en 2019 et 10 en 2018. Le nombre de Bénéficiaires ayant été en lien avec la psychologue du service est lui aussi peu changeant : 33 cette année comme en 2018, pour 39 en 2019.

	2020	2019	2018
Bénéficiaires contactés/vus	33	39	33
Bénéficiaires en demande de rendez-vous ponctuels	12	8	10
Suivis avec adaptation permanente du rythme	20	20	20
Rendez-vous téléphoniques ou visio	568		
Rendez-vous physiques	183	432	364

L'articulation des entretiens psychologiques avec l'ensemble de la prise en charge par le service est essentielle pour que la psychologue du SAMSAH puisse exercer sa mission d'appui, d'apport et de prise en compte des dimensions psychopathologique et clinique sur l'ensemble des situations et non seulement sur celles qu'elle suit ou reçoit ponctuellement.

Elle est garantie par une communication constante formelle et informelle avec les membres de l'équipe restreinte qui gravite autour d'un Bénéficiaire : de manière informelle et en continue, elle permet de penser collectivement l'accompagnement, d'orienter les interventions pour soutenir des moments d'effondrement, accompagner l'adhésion à une hospitalisation ou encore encourager certaines évolutions. Ces échanges informels se sont maintenus en 2020 au niveau de 2019 avec là aussi l'utilisation du téléphone quand le télétravail ne permettait pas d'échanger au bureau.

L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DU MÉDECIN PSYCHIATRE

Auprès des Bénéficiaires :

Le Médecin psychiatre connait à présent tous les Bénéficiaires et leur situation. Il a rencontré tous les nouveaux Bénéficiaires du SAMSAH. Il peut les rencontrer à leur demande, par exemple en cas d'absence ponctuelle ou plus durable de leur psychiatre traitant, pour des conges par exemple. Le Bénéficiaire est alors reçu pour un soutien psychothérapeutique et éventuellement une adaptation traitement. L'absence du médecin de référence peut être plus longue, lors de la période de relais entre deux prises en charge par exemple : il peut alors y avoir une prise en charge psychiatrique ambulatoire complète si nécessaire.

Les rencontres avec le Médecin psychiatre de l'Association peuvent également avoir lieu quand les Bénéficiaires ont déjà un suivi. Ces rencontres visent alors plusieurs objectifs : renforcer l'adhésion au traitement, offrir un espace de psychothérapie quand les rendez-vous avec le médecin référent sont espaces.

Les entretiens peuvent également avoir lieu à la demande du Médecin lui-même, en cas d'inquiétude pour le Bénéficiaire ou le Résident.
Ces consultations visent plusieurs objectifs. L'évaluation clinique faite lors de ces entretiens permet par exemple de conseiller le Médecin traitant sur les adaptations de traitement possibles, d'orienter vers une hospitalisation, de l'imposer si nécessaire.
Ces rencontres visent toujours l'apaisement des Bénéficiaires et la diminution de la discontinuité du parcours de soins.

Au cours de l'année 2020, le Médecin psychiatre a effectué 169 consultations pour les Bénéficiaires du SAMSAH (132 en 2019), en présence ou à distance, (par téléphone ou par visioconférence en lien avec les différents confinements et la situation sanitaire). Cette augmentation peut avoir plusieurs explications : la situation sanitaire d'une part et l'ouverture du site de Kerlorson d'autre part. Cela a été rendu possible par une plus grande disponibilité du fait de rencontres partenaires moins fréquentes et de temps de réunions organisés différemment.

La situation sanitaire et notamment le premier confinement a nécessité un soutien psychique rapproché car il a pu générer des angoisses intenses. L'ensemble de l'année depuis mars 2020 est d'ailleurs prise dans ce phénomène d'incertitude sur l'avenir et de majoration des angoisses au quotidien pour certains.

Le premier confinement a également engendré un décalage dans le temps du déménagement. Au départ, il était prévu en juin 2020. Il a pu s'effectuer au mois d'octobre et il a impliqué plusieurs changements qui ont pu avoir un impact psychique sur les Bénéficiaires :

- Le déménagement du siège d'Espoir 35
- Le déménagement du SAMSAH
- Le déménagement et l'agrandissement du Foyer de Vie
- L'ouverture de la Résidence Accueil Kerlorson

Auprès des Familles :

Le Médecin psychiatre est attentif à recevoir les familles quand la situation du Bénéficiaire le nécessite et préférentiellement avec l'accord de ce dernier. Cela peut se faire à distance ou en présence, sous la forme de rendez-vous ou d'échange téléphonique.

Cela a eu lieu à 6 reprises cette année. Ce faible chiffre s'explique par le contexte sanitaire.

Auprès des Partenaires :

L'état de crise sanitaire de l'année 2020 a impacté le nombre de rencontres Partenaires à la baisse du fait de la restriction de contact entre les personnes. Le Médecin psychiatre a été présent à 10 rencontres Partenaires au cours de l'année, en présence d'autres membres de l'équipe.

Il a également eu de nombreux contacts téléphoniques avec les Institutions sanitaires, sociales, ou médico-sociales et ses confrères. Le Médecin contacte majoritairement des psychiatres, mais également des Médecins généralistes ou des Médecins spécialistes d'autres formations en cas de besoin (polypathologie par exemple).

Auprès de l'équipe pluri-professionnelle du SAMSAH :

Avec la Chef de service et la Psychologue, le Médecin psychiatre est membre de l'équipe de direction du SAMSAH.
Son travail s'articule autour de deux axes : le travail d'orientation des accompagnements et le travail de formation en interne des Professionnels.

Le travail d'orientation des accompagnements des Bénéficiaires auprès des équipes s'organise en plusieurs points :

- Les réunions d'équipe restreintes, où elles participe à la définition de l'orientation de l'accompagnement (deux fois par semaine)
- Les réunions de service, concernant le versant organisationnel (une fois par semaine).
- Les temps d'équipe restreinte décidés en urgence du fait de la situation (ils peuvent aller jusqu'à deux temps d'une heure environ par semaine)
- Les temps d'échange informels présents tout au long de la semaine, entre les réunions, en urgence si besoin. Le médecin apporte son soutien dans la compréhension de la difficulté du bénéficiaire sur le moment.

V/ D- Les ressources à disposition du SAMSAH

L'équipe salariée

Type de Professionnel	ETP
Chef de service	1 ETP
Médecin Psychiatre	0, 83 ETP
Psychologue	1 ETP
Educateurs Spécialisés	3 ETP
Assistante sociale	1 ETP
Accompagnant Educatif et social	1 ETP
Aides Médico-Psychologique	2, 8 ETP
Aides-Soignant	3 ETP
Infirmières	5 ETP
Secrétaire	0, 8 ETP

Véhicule

- 1 Renault Twingo
- 7 Renault Clio
- 1 CitroênC3
- 1 Dacia Dokker
- 1 Renault Traffic
- 1 Renault Kangoo

Locaux

Le SAMSAH a emménagé dans de nouveaux bureaux à Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Ce site, regroupe plusieurs structures de l'Association.

- Un espace accueil et salle d'attente
- Les bureaux sont organisés en Open Space et en individuel
- Deux salles d'entretiens
- Accès direct aux salles d'activités

VI/ Les lieux d'échanges interservices

Espoir 35 développe des lieux de parole et d'échange professionnel structurés sur l'Association en complément des réunions de service et des temps de synthèse.

VI/ A - Analyse de la pratique professionnelle

Depuis plusieurs années l'Association a mis en place des temps d'analyse de la pratique professionnelle pour l'ensemble des salariés. Ces temps ont lieu chaque mois sur les différents sites de l'Association. Ils demandent une présence obligatoire des Professionnels et une organisation spécifique. Mais ils permettent d'éviter l'isolement des Professionnels, de percevoir des signaux de difficultés pour des Salariés et d'avoir un lieu de parole libre.

Malgré la crise sanitaire, des temps d'analyse de la pratique professionnelle se sont tenus en visio-conférence et en présentiel.

VI/ B- Temps d'échange clinique

Les temps d'échange cliniques ont été mis en place en novembre 2019 au sein de l'Association.

◦ Au SAMSAH

Ils ont pour objectif la formation et l'appropriation d'une démarche d'analyse de chaque situation individuellement, au un par un. Cela s'appuie sur les apports et les compétences, de la Psychologue d'une part, concernant la psychopathologie et les traitements psychothérapeutiques des troubles psychiques et de la Psychiatre d'autre part sur les syndromes psychiatriques et les traitements médicamenteux.

Ces deux éléments, l'appropriation d'une démarche d'analyse d'une part, et les apports psychiatriques et psychologiques d'autre part, contribuent à mieux comprendre la situation du Bénéficiaire et de comprendre pourquoi une direction d'accompagnement est choisie plutôt qu'une autre.

Au cours de l'année 2020, 35 temps d'échanges cliniques ont été proposés au SAMSAH. Pendant le premier confinement, de la mi-mars à la mi-mai 2020, les réunions de temps d'échange cliniques ont été suspendues. Elles ont ensuite très rapidement repris, dès le début du mois de juin, avec la possibilité de participer en présence ou par visioconférence. Au bout de quelques semaines, nous avons constaté que ce mode de communication entravait la fluidité des échanges sur ce type de réunions. Il a donc été décidé une tenue uniquement en présentiel de ces réunions.

◦ Au SAVS et Résidences

Sur le SAVS et les Résidences, 7 temps d'échange cliniques ont eu lieu. Ces échanges ont été organisés par trimestre mais mériteraient d'être augmentés.

◦ Au Foyer de Vie

Un temps d'échange clinique a eu lieu spécifiquement pour le Foyer de Vie afin que la nouvelle équipe puisse commencer à s'approprier cette démarche d'analyse.

VI/ C- Apport clinique au sein de l'Association

Au-delà des temps d'échange clinique, les accompagnements de nos Bénéficiaires demandent des échanges important avec des Professionnels de l'accompagnement clinique. La Médecin Psychiatre et la Psychologue de l'Association ont été mobilisés afin d'apporter, dans le cadre de suivi spécifique, des orientations d'accompagnements.

◦ SAVS

Dans la continuité de l'année 2019, le médecin psychiatre a poursuivi le recentrage de son activité vers le SAMSAH. En ce sens, il n'a participé à aucune réunion de service en 2020.

Il n'a pas initié de nouvelles prises en charge. Les consultations ont eu lieu pour des Bénéficiaires déjà connus et suivi de façon continue ou discontinue. Il a réalisé 14 consultations (contre 6 en 2019). Il a répondu de façon positive aux demandes de consultation plus fréquentes en lien avec le contexte sanitaire spécifique. Il a également participé à des réunions de synthèse avec les services sanitaires pour des bénéficiaires qu'il connait bien.

La Psychologue a été associée à la rencontre « Parents » en février 2020 et à un temps de recueillement à destination des Bénéficiaires et faisant suite au décès de l'un d'eux.

Dans le contexte sanitaire, elle a pu répondre à un besoin d'écoute psychologique particulièrement lors du premier confinement. Cela a concerné 4 bénéficiaires. Pour 2 d'entre eux, il s'agissait d'un besoin ponctuel auquel quelques rendez-vous téléphoniques sur une période circonscrite ont suffit. Pour les 2 autres, les entretiens téléphoniques amorcés en avril 2020 se sont poursuivis jusqu'à la fin d'année 2020. L'un des suivis est toujours actif, l'autre s'est arrêté à la vaccination de la personne concernée.

◦ Foyer de Vie

Le temps consacré au Foyer de Vie est en légère diminution par rapport à l'année 2019. En effet les réunions de services ont été moins chronophages du fait du contexte sanitaire et plus centrées sur l'organisation du fait du déménagement.

Les Résidents du Foyer de Vie ont chacun un Psychiatre traitant. Le Médecin psychiatre est intervenu auprès de certains d'entre eux dans un contexte de nécessaire évaluation clinique en urgence.

Le Médecin psychiatre a fait la connaissance de tous les nouveaux Résidents depuis leur emménagement. Il est amené à poursuivre le suivi de certains Bénéficiaires (qu'il connait bien car ils étaient bénéficiaires du SAMSAH auparavant) en tant que soutien d'une intégration parfois délicate. Il est présent de façon régulière aux points sur les situations cliniques des Résidents.

Au Foyer de Vie le nombre de personnes bénéficiant d'un suivi psychologique n'a pas évolué : 3 Bénéficiaires sont actuellement suivis, représentant 44 rendez-vous en 2020.

Il ne s'agit pas des 3 mêmes qu'en 2019. En effet 2 Bénéficiaires suivis par la Psychologue ont quitté le Foyer de Vie en 2019. Leurs suivis se prolongent dans le cadre du SAMSAH. A l'inverse, 2 Bénéficiaires du SAMSAH suivis par la Psychologue ont intégré le Foyer de Vie Kerlorson. Le travail d'élaboration psychique mené dans les entretiens psychologiques à contribuer à sécuriser ces transitions et à accompagner ces parcours.

La participation aux réunions d'équipe hebdomadaires à un temps diminué. Dans le cadre de l'ouverture du Foyer de Kerlorson, des temps organisationnels ont été priorisés. Un temps d'échange clinique a été proposé en compensation.

Par ailleurs, la Psychologue s'est mobilisée pour 5 synthèses partenaires, qu'elles aient lieu en amont de l'intégration au Foyer de Vie Kerlorson ou au long court dans le suivi des Résidents.

RAPPORT FINANCIER

Rapport financier

Le résultat comptable 2020 consolidé de l'Association ESPOIR 35 est établi à + 1 183.99€

Faits marquants impactant l'exercice 2020 de façon transversale :

- Crise sanitaire
- Ouverture Résidence Accueil Kerlorson
- Transfert sur Kerlorson avec extension Foyer de vie, passage de 6 places à 12 places
- Transfert du siège et du Samsah sur Kerlorson
- Mise en place de nouveaux contrats (assurance, entretien, surveillance SAMSIC) sur Kerlorson
- Prime pouvoir d'achat et Prime Covid 19
- Mouvement des salariés
- Solde clôture contrôle URSSAF

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

	FOYER DE VIE	SAVS	SAMSAH	SDB	LOG ACC
Résultat comptable 2020	- 57 024,71	- 23 031,96	96 502,37	8 650,88	
Variation congés Payés - Charge non opposable	1 418,03	10 446,60	1 874,73		
Résultat à affecter	**- 55 606,68**	**- 12 585,36**	**98 377,10**	**8 650,88**	**-**
Réserve projet associatif					
Réserve d'investissement			61 324,55	8 650,88	
Réserve de trésorerie			12 264,91		
Réserve de compensation	- 23 020,81	66 354,64	49 059,64		
Excédent reporté en atténuation des charges N+2		- 78 940,00	- 24 272,00		
Déficit reporté en augmentation des charges N+2	- 30 901,44				
Report à nouveau	- 1 684,43				
Total décision affectation	**- 55 606,68**	**- 12 585,36**	**98 377,10**	**8 650,88**	**-**
Réserve projet associatif					
Réserve d'investissement	51 101,25	164 108,22	185 000,00	24 416,15	
Réserve de trésorerie	18 000,00	91 000,00	110 937,26	20 000,00	730,62
Réserve de compensation	23 020,81	105 386,73	110 000,00	84 769,73	10 679,32
Réserves diverse	14 420,24				
Excédent reporté en atténuation des charges N+2		145 693,80	124 487,89		
Report à nouveau négatif		- 11 999,99			
Total réserves ou report à nouveau avant décision affectation	**106 542,30**	**494 188,76**	**530 425,15**	**129 185,88**	**11 409,94**

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (Suite)

	TY ARMOR	TY BREIZH	RA KERLORSON	BIEN CHEZ SOI	VIE ASSO	TOTAL
Résultat comptable 2020	4 888,64	- 915,31	- 26 718,49	- 2 250,48	1 083,05	1 183,99
Variation congés Payés - Charge non opposable						13 739,36
Résultat à affecter	**4 888,64**	**- 915,31**	**- 26 718,49**	**- 2 250,48**	**1 083,05**	**14 923,35**
Réserve projet associatif					1 083,05	1 083,05
Réserve d'investissement						69 975,43
Réserve de trésorerie						12 264,91
Réserve de compensation	4 888,64	- 915,31				96 366,80
Excédent reporté en atténuation des charges N+2						- 103 212,00
Déficit reporté en augmentation des charges N+2						- 30 901,44
Report à nouveau			- 26 718,49	- 2 250,48		- 30 653,40
Total décision affectation	**4 888,64**	**- 915,31**	**- 26 718,49**	**- 2 250,48**	**1 083,05**	**14 923,35**
Réserve projet associatif					1 042,88	1 042,88
Réserve d'investissement	4 000,00					428 625,62
Réserve de trésorerie						240 667,88
Réserve de compensation	24 867,72	14 054,22				372 778,53
Réserves diverse						14 420,24
Excédent reporté en atténuation des charges N+2						270 181,69
Report à nouveau négatif						- 11 999,99
Total réserves ou report à nouveau avant décision affectation	**28 867,72**	**14 054,22**			**1 042,88**	**1 315 716,85**

LEXIQUE

LEXIQUE

ARS : Agence Régionale de Santé

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

CHGR : Centre Hospitalier Guillaume Regnier

ALFADI : ALFADI est une association loi 1901 qui défend le droit au logement pour tous, située à Rennes.

MDPH : Maison Départementale pour les Personnes en situation de Handicap

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

MDU : Maison des Usagers

PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale.

SAMSAH : Service d'Accompagnment Médico-Sociale pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

GRAAL 35 : Groupe de Recherches et d'Actions des Associations Locales

CLIC : Centres Locaux d'Information et de Coordination

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

SIAO : Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation

GCSMS : Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale

LADAPT : Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique du Travail

UNAFAM : Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques.

ATI : Association chargee de la protection juridique des majeurs

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux

Espoir 35

UN ACCOMPAGNEMENT
AU QUOTIDIEN

2 RUE MATHURIN MEHEUT
35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE
02 57 87 29 04 - contact@espoir35.fr
www.espoir35.fr